



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
14 janvier 2020  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 14 janvier 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Soudan

Le Groupe d'experts sur le Soudan a l'honneur de communiquer ci-joint, conformément au paragraphe 2 de la résolution [2455 \(2019\)](#) du Conseil, le rapport final sur ses travaux.

Ce rapport a été remis le 27 décembre 2019 au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1591 \(2005\)](#) concernant le Soudan, qui l'a examiné le 10 janvier 2020.

Le Groupe d'experts vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Coordonnateur  
du Groupe d'experts sur le Soudan  
(*Signé*) Thomas Bifwoli **Wanjala**

(*Signé*) Priscilla **Ciesay**  
Experte

(*Signé*) Vincent **Darracq**  
Expert

(*Signé*) Nikolai **Dobronravin**  
Expert

(*Signé*) Rajeev **Yadav**  
Expert

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (20 janvier 2020).



## Rapport final du Groupe d'experts sur le Soudan

### *Résumé*

Le présent rapport couvre la période allant de mars à décembre 2019. Le Groupe d'experts a continué de suivre l'évolution de la situation au Darfour et dans l'ensemble de la région, conformément à son mandat.

Après les changements politiques qui se sont produits au Soudan, le processus de paix au Darfour est entré dans une nouvelle phase, à laquelle sont associés la plupart des mouvements armés, sauf l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS-AW). Le processus de paix s'est heurté à diverses difficultés, dues en partie aux influences extérieures contradictoires qui se sont exercées sur les mouvements armés et le Gouvernement soudanais, ce qui a retardé le choix d'un lieu où tenir les pourparlers de paix, d'un médiateur et des modalités y relatives.

La situation régionale est restée pour l'essentiel inchangée et, dans une certaine mesure, propice à la stabilité et à la consolidation de la paix au Darfour. Tous les États voisins ont exprimé leur soutien au processus de paix. Le Soudan du Sud et le Tchad, en particulier, ont aidé à faciliter les pourparlers entre le Gouvernement soudanais et les mouvements darfouriens.

Bien qu'il n'y ait pas eu de flambée de violence à grande échelle, la situation en matière de sécurité a été caractérisée au Darfour par une multiplication des atteintes à la sécurité localisées, notamment des escarmouches intercommunautaires ; des attaques de milices contre des civils ; des tensions dans les principaux camps de déplacés ; des affrontements dans le Jebel Marra entre les forces de sécurité, les milices alliées et l'ALS-AW ainsi qu'au sein même de l'ALS-AW ; plusieurs attaques contre l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et les organismes humanitaires.

L'ALS-AW dans le Jebel Marra a réussi à renforcer ses moyens grâce à de nouvelles sources de financement.

Les groupes armés darfouriens opérant en Libye ont considérablement renforcé leurs capacités militaires en acquérant de nouveaux équipements et en procédant à des recrutements à grande échelle. Ils ont participé à divers affrontements et opérations militaires aux côtés des parties en conflit en Libye. La présence de groupes armés darfouriens au Soudan du Sud est désormais insignifiante, les autorités sud-soudanaises ayant cessé de leur apporter un appui appréciable. Le Groupe d'experts a établi que l'ALS-AW avait mis en place un système d'extorsion et de détention au Soudan du Sud qui vise la diaspora darfourienne.

Les violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits se sont poursuivies sans relâche. Les viols et autres formes de violence sexuelle et physique sont courants et ont souvent été utilisés comme tactiques pour empêcher les populations d'accéder à leurs fermes ou de prendre part à d'autres activités de subsistance. À ces violations et atteintes vient s'ajouter l'absence de soutien médical, psychosocial et autre pour celles et ceux qui en réchappent. Les forces de sécurité du Gouvernement soudanais ont continué de perpétrer des violations des droits de l'homme, ce qui témoigne d'un manque de professionnalisme et d'une culture de l'impunité. Les milices ont continué de représenter une menace pour la sécurité de nombreuses populations, y compris les personnes déplacées. Le Groupe d'experts a établi que des violations des droits de l'homme avaient été commises par l'ALS-AW dans le Jebel Marra, entraînant de nouveaux déplacements de civils ou des déplacements secondaires. Des

difficultés demeurent en ce qui concerne le retour des déplacés et des réfugiés chez eux.

Au cours de la période considérée, le Gouvernement soudanais a continué d'enfreindre régulièrement l'embargo sur les armes en transférant des armes au Darfour, justifiant ces transferts par des impératifs de sécurité. Les milices et les groupes armés darfouriens continuent de s'approvisionner en armes au Soudan. Les frontières entre le Soudan et les pays voisins étant poreuses, cela donne lieu à toutes sortes d'activités criminelles transfrontalières qui ont des répercussions sur la sécurité et la stabilité au Darfour et dans la région.

En raison du manque de coopération entre le Gouvernement soudanais et d'autres gouvernements de la région, l'interdiction de voyager et le gel des avoirs sont difficilement appliqués et il est compliqué d'en surveiller le respect. Les activités de mercenariat et de contrebande en Libye restent la principale source de financement des groupes armés darfouriens. Seul groupe rebelle actif à l'intérieur du Darfour, l'ALS-AW a subi des pertes de recettes fiscales en raison des luttes intestines entre factions et des tensions dans les camps de déplacés. Cela dit, au cours de la période considérée, l'ALS-AW s'est enrichie grâce aux activités d'extraction de l'or qui se font dans le sud-est du Jebel Marra.

## Table des matières

|  | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Introduction . . . . .  | 6           |
| II. Méthode . . . . .  | 6           |
| III. Processus de paix. . . . .  | 7           |
| A. Évolution du processus de paix . . . . .  | 7           |
| B. Statut du Document de Doha pour la paix au Darfour et des institutions connexes . . . . .   | 8           |
| C. Réconciliation intercommunautaire. . . . .  | 8           |
| IV. Dynamique régionale . . . . .  | 8           |
| A. Aperçu général . . . . .  | 8           |
| B. L'Égypte . . . . .  | 10          |
| C. Les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite . . . . .  | 10          |
| D. Le Qatar . . . . .  | 10          |
| E. Le Tchad . . . . .  | 10          |
| F. L'Érythrée et l'Éthiopie . . . . .  | 11          |
| G. Le Soudan du Sud et la République centrafricaine. . . . .   | 11          |
| H. La Libye. . . . .   | 11          |
| V. Dynamique du conflit au Darfour . . . . .   | 12          |
| A. Tendances observées en matière de sécurité . . . . .  | 12          |
| B. Étude de cas : incidents dans les localités de Jebel Marra-Est, El Wehda et Merching (Darfour méridional). . . . .  | 13          |
| C. Groupes armés au Darfour : l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid . . . . .  | 15          |
| D. Rapprochement entre le général Hemetti et les groupes armés darfouriens . . . . .   | 16          |
| VI. Groupes armés darfouriens présents en Libye. . . . .   | 16          |
| A. Vue d'ensemble des groupes . . . . .  | 17          |
| B. Partenaires libyens . . . . .   | 18          |
| C. Opérations militaires. . . . .  | 20          |
| D. Armement . . . . .  | 22          |
| E. Recrutement. . . . .  | 25          |
| VII. Groupes armés darfouriens présents au Soudan du Sud . . . . .   | 26          |
| A. Mouvement pour la justice et l'égalité et dissidents du Mouvement . . . . .   | 26          |
| B. Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid . . . . .   | 27          |
| C. Système de détention mis en place par l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid et crimes connexes commis par ce mouvement au Soudan du Sud . . . . . | 28          |
| D. Relations entre les groupes et le Gouvernement sud-soudanais . . . . .  | 30          |
| VIII. Droit international humanitaire et droits de l'homme . . . . .   | 30          |
| A. Aperçu général . . . . .  | 30          |

|          |   |    |
|----------|---|----|
| B.       | Viols et actes de violence sexuelle et fondée sur le genre . . . . .                                | 31 |
| C.       | Le sort des enfants en temps de conflit armé . . . . .  | 32 |
| D.       | Violations commises par les forces de sécurité. . . . .   | 35 |
| E.       | Exactions commises par des groupes de l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid . . . . . | 36 |
| F.       | Violence intercommunautaire . . . . .   | 36 |
| G.       | Besoins, problèmes et lacunes d'ordre humanitaire . . . . .   | 38 |
| H.       | Désarmement. . . . .  | 38 |
| I.       | Des obstacles aux solutions durables. . . . .   | 39 |
| J.       | Justice et principe de responsabilité . . . . .   | 39 |
| IX.      | Contrôle aux frontières et douanes. . . . .   | 40 |
| A.       | Contexte. . . . .   | 40 |
| B.       | Institutions concernées et défis à relever . . . . .  | 40 |
| X.       | Armements. . . . .  | 41 |
| A.       | Forte présence des armes . . . . .  | 41 |
| B.       | Fourniture et transfert d'armes. . . . .  | 41 |
| XI.      | Interdiction de voyager et gel des avoirs . . . . .   | 42 |
| A.       | Application par les États Membres . . . . .   | 42 |
| B.       | Application par le Gouvernement soudanais . . . . .   | 42 |
| C.       | Enquêtes en cours concernant l'interdiction de voyager . . . . .                                    | 42 |
| XII.     | Financement des groupes armés. . . . .  | 43 |
| A.       | Groupes armés au Darfour . . . . .  | 43 |
| B.       | Groupes armés présents au Soudan du Sud. . . . .  | 45 |
| C.       | Groupes armés présents en Libye . . . . .   | 47 |
| XIII.    | Recommandations . . . . .   | 48 |
| Annexes* | . . . . .   | 50 |

---

\* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original et n'ont pas été revues par les services d'édition.

## I. Introduction

1. Comme suite à la résolution [2455 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, le présent document est le rapport final du Groupe d'experts sur le Soudan qui a été créé par la résolution [1591 \(2005\)](#) du Conseil de sécurité et dont le mandat a été renouvelé par la résolution [2455 \(2019\)](#). Le mandat du Groupe d'experts figure dans son intégralité à l'annexe 1.
2. Après la nomination de ses membres, le Groupe d'experts s'est réuni à New York en avril 2019 pour informer le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1591 \(2005\)](#) concernant le Soudan de son programme de travail. Il a présenté au Comité un rapport d'activité le 16 août 2019 et lui a également présenté deux rapports trimestriels, comme prévu au paragraphe 2 de la résolution [2455 \(2019\)](#).
3. Dans l'exercice de son mandat, le Groupe d'experts a rencontré divers interlocuteurs (dont des représentants de gouvernements, de la société civile au Darfour et des mouvements armés darfouriens) dans les pays suivants : Allemagne, Belgique, Égypte, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, France, Kenya, Norvège, Ouganda, Pays-Bas, Qatar, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan du Sud, Suisse et Tchad.
4. Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts s'est heurté à plusieurs difficultés qui l'ont empêché de se rendre au Soudan et donc de mener ses enquêtes de manière approfondie. Parmi les membres du Groupe d'experts, seul le Coordonnateur a pu accompagner la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1591 \(2005\)](#) concernant le Soudan lors de la mission de visite officielle qu'elle a effectuée avec sa délégation à Khartoum et au Darfour du 10 au 15 novembre 2019. Les voyages du Groupe d'experts au Soudan ont été entravés par la non-délivrance de visas par le Soudan, des avis relatifs à la sécurité émis par le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU en mai et en juin 2019 et les restrictions budgétaires à l'ONU.
5. Pendant son séjour à New York en avril et en août 2019, le Groupe d'experts a eu des contacts positifs avec les États Membres, notamment des réunions bilatérales avec le Représentant permanent du Soudan auprès de l'ONU. Le Groupe d'experts est reconnaissant au Secrétariat de l'ONU et aux États Membres de l'appui qu'ils lui ont apporté au cours de la période à l'examen.

## II. Méthode

6. Le Groupe d'experts a mené ses travaux en parfaite conformité avec les méthodes et pratiques de référence recommandées par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions (voir [S/2006/997](#)). Il a recueilli, auprès de sources multiples, des informations sur d'éventuelles violations du régime de sanctions. Les experts se sont entretenus avec divers interlocuteurs, notamment des représentants du Gouvernement soudanais, des dirigeants de mouvements armés, des déplacés, des réfugiés et des représentants de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes, de l'Union européenne et d'organismes des Nations Unies.
7. Compte tenu des restrictions qui les ont empêchés de se rendre au Soudan, y compris au Darfour, au cours de leur mandat, les membres du Groupe d'experts se sont employés à rencontrer leurs sources à l'extérieur du Soudan, à conduire des entretiens par téléphone, à échanger de la correspondance avec leurs interlocuteurs, à surveiller les sources publiques et à vérifier par recoupement les informations

disponibles chaque fois que cela était possible. Le Groupe d'experts a conservé des termes tels que « tribu » et « nomades » ainsi que les noms de personnes et de lieux fournis par diverses sources. Cet usage ne reflète pas nécessairement les vues du Groupe d'experts.

8. De nombreux interlocuteurs ont utilisé le terme « milices » en évoquant les forces de sécurité de l'État autres que les Forces armées soudanaises, notamment les Forces d'appui rapide et les Forces centrales de réserve de la police. Le Groupe d'experts entend par « milices » les groupes armés qui n'ont aucun statut officiel.

### III. Processus de paix

9. Pendant la période considérée, le processus de paix au Darfour a été marqué par les facteurs suivants :

- a) ce qui s'est passé sur la scène politique soudanaise avant et depuis l'éviction et l'arrestation de l'ancien Président, Omar Béchir ;
- b) les manifestations locales et les activités politiques non violentes organisées au Darfour par les Forces pour la liberté et le changement, la Sudanese Professional Association, les comités de résistance et les mouvements armés ;
- c) la participation d'acteurs régionaux et d'autres acteurs extérieurs, qui a fait évoluer la position des mouvements armés en ce qui concerne les modalités du processus de paix.

#### A. Évolution du processus de paix

10. Au cours des premiers mois de 2019, le processus de paix s'est retrouvé dans une impasse en raison de la situation politique qui régnait au Soudan. En avril 2019, les mouvements armés ont perdu leur principal adversaire, à savoir l'ancien Président, M. Béchir, et son administration. Les Forces armées soudanaises et les Forces d'appui rapide ont officiellement rejoint la révolution et formé le Conseil militaire de transition, évinçant M. Béchir.

11. Les nouvelles autorités soudanaises, le Conseil militaire de transition puis le nouveau Gouvernement soudanais (le Conseil souverain dirigé par le général Abdel Fattah al-Burhan et le Conseil des ministres dirigé par Abdalla Hamdok) ont contacté tous les mouvements armés. Le général Mohamed Hamdan Dagolo, connu sous le nom de « Hemetti », a été nommé à la tête du comité du Conseil militaire de transition chargé du processus de paix. En juillet 2019, il a lancé l'initiative soudanaise pour la paix et la réconciliation.

12. Réagissant aux propositions faites par les autorités de Khartoum, le Front révolutionnaire soudanais, composé entre autres du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE), de l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi (ALS-MM) et de l'Armée de libération du Soudan-Conseil de transition (ALS-CT), s'est entretenu avec le Conseil militaire de transition à Abou Dhabi. En juin et juillet 2019, le Front révolutionnaire soudanais et les Forces pour la liberté et le changement se sont rencontrés à Addis-Abeba pour débattre de la situation au Soudan. L'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid et le Rassemblement des forces de libération du Soudan<sup>1</sup>, qui ont signé un pacte d'alliance le 30 juin 2019, ont accusé le Conseil militaire de transition de détourner la révolution.

<sup>1</sup> Également connu sous le nom d'Alliance des forces de libération du Soudan.

13. Le 17 août 2019, le Conseil militaire de transition et les Forces pour la liberté et le changement ont signé une déclaration commune à Khartoum. Conformément à cette déclaration, les autorités fédérales et les mouvements armés devraient parvenir à un accord de paix au cours des six premiers mois de la période de transition, l'objectif étant de mettre un terme à la guerre qui sévit au Soudan depuis 10 ans. L'ALS-AW a rejeté cette entente entre le Conseil militaire de transition et les Forces pour la liberté et le changement, considérant qu'il s'agissait d'un pacte conclu par des élites aux dépens des manifestants et des régions marginalisées du Soudan.

14. Grâce à la médiation internationale (Soudan du Sud, Éthiopie, Égypte, autres États de la région et États intéressés, Union africaine et ONU), le Front révolutionnaire soudanais et les nouvelles autorités soudanaises ont entamé des discussions formelles portant sur la reprise des pourparlers de paix. La première série de réunions a eu lieu à Djouba en octobre 2019.

15. Bien que l'ALS-AW ait décliné l'invitation qui lui avait été faite de participer aux réunions de Djouba, dans la déclaration finale, les mouvements participants et l'ALS-AW figurent en tant que « signataires ». La participation de tout autre mouvement aux prochaines séries de réunions serait conditionnée à l'aval des forces figurant sur la liste, condition qui a été accueillie par des protestations de la part des factions qui n'avaient pas participé aux réunions de Djouba.

16. Du fait des tensions régionales existant entre l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis d'une part et entre l'Arabie saoudite et le Qatar d'autre part, il a été plus difficile pour les mouvements darfouriens de décider de l'endroit où se tiendraient les prochaines séries de réunions avec le Gouvernement soudanais et de parvenir à une position commune sur le Document de Doha pour la paix au Darfour. Ayant reçu un soutien matériel et financier de plusieurs commanditaires régionaux, les mouvements armés n'ont pas réussi à s'entendre facilement sur l'un ou l'autre lieu proposé (Abou Dhabi, Doha, Djouba ou ailleurs). L'Union africaine et l'ONU n'ont pas adopté de position officielle sur la question du choix du lieu où se tiendraient les réunions mais ont soutenu l'effort du Soudan du Sud de s'imposer en tant que nouveau médiateur de facto.

17. Les divergences persistantes au sein du Front révolutionnaire soudanais et de la communauté internationale ont entraîné des retards dans l'organisation de la deuxième série de réunions avec le nouveau Gouvernement soudanais. Le médiateur sud-soudanais a fini par reporter au 10 décembre 2019 la deuxième série de réunions, qui aurait dû avoir lieu à Djouba le 21 novembre. Au moment de la soumission du présent rapport, les consultations se poursuivaient à Djouba.

18. La question de la représentation des déplacés et des réfugiés dans le processus de paix actuel sera essentielle pour régler le conflit à long terme. Les diverses composantes du Front révolutionnaire soudanais prétendent toujours représenter les camps de déplacés et de réfugiés, mais en réalité, elles ont perdu de leur influence dans ces camps, influence qu'elles ne tentent de regagner que maintenant. Même l'ALS-AW, qui bénéficiait d'un fort soutien dans de nombreux camps de déplacés, l'a perdu progressivement au cours des dernières années. Les nouveaux dissidents de l'ALS-AW (voir par. 59) ont promis de mettre la question des personnes déplacées au cœur de leur programme, mais ils sont encore en train de s'organiser et, à ce jour, ils ne font pas partie du Front révolutionnaire soudanais et ne participent pas au processus de paix.

## **B. Statut du Document de Doha pour la paix au Darfour et des institutions connexes**

19. Le statut du Document de Doha pour la paix au Darfour demeure incertain. Pour certains mouvements, tels que l'ALS-MM, le Document de Doha pour la paix au

Darfour n'est plus pertinent du fait des changements politiques qui se sont produits au Soudan. Le Mouvement pour la justice et l'égalité continue d'estimer que le processus de paix repose sur le Document de Doha, surtout en l'absence de nouvelles résolutions de l'ONU ou de l'Union africaine sur cette question.

20. Les commissions découlant du Document de Doha étaient déjà faibles ou inactives en 2018<sup>2</sup>. Après les changements intervenus à Khartoum, le rôle de ces commissions est devenu négligeable, même si certaines commissions d'État ont poursuivi leurs travaux. Par exemple, selon les sources du Groupe d'experts, en 2019, la Commission pour le rapatriement volontaire au Darfour septentrional a enregistré huit demandes collectives de rapatriement de quelque 56 000 personnes déplacées vers les localités de Kouma, de Koutoum, de Kabkabiya, de Taouïla et d'Oum Barou. Étant donné la situation économique et financière, la Commission n'a pas pu obtenir de financement de la part du Gouvernement soudanais et n'a pas reçu de soutien extérieur en faveur de ces efforts. Les rapatriés sont donc retournés dans ces localités par leurs propres moyens.

21. Les mouvements qui avaient signé le Document de Doha et avaient ensuite participé au gouvernement de M. Béchir, notamment le Mouvement pour la libération et la justice et le Mouvement pour la justice et l'égalité-Dabajo (MJE-Dabajo), ont été exclus de la transition politique actuelle. Cela dit, ils ont conservé leur influence politique auprès des Darfouriens et sont restés en contact avec les mouvements non signataires. Le 16 décembre 2019, le MJE-Dabajo a signé un mémorandum d'accord avec l'ALS-MM à Djouba, afin de coordonner leurs activités au cours du processus de paix.

### C. Réconciliation intercommunautaire

22. Les efforts de réconciliation intercommunautaire déployés par les autorités locales et les autorités traditionnelles se sont poursuivis, mais les tensions entre les différentes communautés sont restées fortes, notamment entre les nomades et les communautés sédentaires en ce qui concerne l'utilisation des terres (voir sect. VIII).

## IV. Dynamique régionale

### A. Aperçu général

23. La dynamique régionale est restée largement positive et favorable au processus de paix au Darfour, sauf en Libye, où le conflit entre l'Armée nationale libyenne et les forces du Gouvernement d'entente nationale s'est poursuivi tout au long de la période considérée.

24. Après les changements politiques intervenus à Khartoum, les États d'Afrique sont convenus, en juin 2019, de suspendre temporairement le Soudan de l'Union africaine. Cette suspension a été levée en septembre 2019, lorsque le nouveau Gouvernement soudanais et le Conseil souverain ont été formés. L'Union africaine a contribué aux pourparlers entre les autorités de Khartoum et les forces révolutionnaires, y compris les mouvements armés.

25. La Ligue des États arabes a également contribué au processus de paix en organisant, à son siège au Caire, des réunions avec les délégations des mouvements armés darfouriens et d'autres forces politiques soudanaises.

<sup>2</sup> Voir S/2019/34, par. 12.

## **B. L'Égypte**

26. Les relations entre le Soudan et l'Égypte ont évolué de manière généralement positive. L'Égypte a apporté son soutien au processus de paix au Darfour et accueilli la réunion du Front révolutionnaire soudanais à Aïn Soukhna en septembre 2019, considérant que le Document de Doha constituait la base de futurs pourparlers. Elle a également estimé qu'il fallait élargir la composante Police et la composante humanitaire de la MINUAD.

27. En mai 2019, le Gouvernement égyptien a informé le Groupe d'experts de l'instabilité de la situation au Soudan et du risque que le conflit déborde et se propage de l'autre côté de la frontière soudano-libyenne. Le Gouvernement égyptien a fait part de sa crainte que le Darfour ne devienne un point de rassemblement pour les combattants terroristes qui se rendent au Soudan et dans les États voisins.

## **C. Les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite**

28. Les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite ont apporté leur soutien aux nouvelles autorités soudanaises. La principale préoccupation des Émirats arabes unis est que le Soudan ne devienne pas un refuge pour le terrorisme ou la criminalité transnationale, y compris la contrebande d'armes et la traite des êtres humains via le Darfour.

29. Certains mouvements darfouriens, tels que l'ALS-MM, ont établi de bonnes relations de travail avec les Émirats arabes unis et soutenu le choix d'Abou Dhabi pour la tenue des prochaines séries de pourparlers de paix avec les autorités soudanaises.

## **D. Le Qatar**

30. Depuis avril 2019, les relations entre le Qatar et le Soudan ont connu certaines tensions. En juin 2019, le Gouvernement qatarien a informé le Groupe d'experts qu'il réévaluait sa participation à la mise en œuvre du Document de Doha. Depuis l'entente conclue entre le Conseil militaire de transition et les Forces pour la liberté et le changement et la formation du nouveau Gouvernement soudanais, les relations entre le Qatar et le Soudan se sont améliorées. Certains mouvements armés, principalement le MJE, ont maintenu de bons contacts avec le Qatar et soutenu le choix de Doha pour la tenue des prochaines séries de pourparlers de paix.

## **E. Le Tchad**

31. La situation au Tchad, qui est toujours importante à cause de sa proximité géographique avec le Darfour, est restée généralement stable, mais tendue, avec quelques incidents armés entre les groupes rebelles tchadiens et les forces de sécurité. Le Tchad et le nouveau Gouvernement soudanais s'efforcent de maintenir la bonne coopération qui existait avant le changement de régime au Soudan.

32. En septembre, des responsables tchadiens ont informé le Groupe d'experts qu'en raison de l'évolution de la situation politique au Soudan et du vide sécuritaire qui en découlait au Darfour, il y avait eu un afflux croissant d'armes en provenance du Darfour, ce qui avait exacerbé les conflits intercommunautaires dans l'est du Tchad. Toutefois, l'interlocuteur du Groupe d'experts au sein de la Force conjointe de surveillance des frontières (partie tchadienne) a souligné que la Force conjointe

continuait de contrôler fermement la frontière, à l'exception de la zone adjacente à la Libye.

33. Le Gouvernement tchadien a appuyé le processus de paix et les pourparlers entre les autorités soudanaises et les mouvements armés. En juin 2019, le Tchad a accueilli officiellement la réunion entre le Conseil militaire de transition, représenté par le général Hemetti, et les mouvements armés ALS-MM et MJE. En novembre 2019, la délégation du MJE s'est rendue à N'Djamena ainsi que dans les camps de réfugiés de l'est du Tchad, où elle a organisé de grands rassemblements.

## **F. L'Érythrée et l'Éthiopie**

34. Les nouvelles autorités soudanaises et le Gouvernement érythréen entretiennent de bonnes relations depuis avril 2019. Le Gouvernement érythréen a exprimé son soutien au processus de paix au Soudan, y compris au Darfour. Quelques groupes darfouriens appartenant aux mouvements armés sont inactifs en Érythrée depuis de nombreuses années.

35. Les relations entre le Soudan et l'Éthiopie sont restées cordiales. L'Éthiopie a joué un rôle de facilitateur lors des pourparlers entre le Conseil militaire de transition et les forces civiles représentées par les Forces pour la liberté et le changement et le Front révolutionnaire soudanais. En octobre 2019, l'Éthiopie a été l'un des États de la région à assister à la première série de réunions officielles qui s'est tenue à Djouba entre les autorités soudanaises et les mouvements armés.

## **G. Le Soudan du Sud et la République centrafricaine**

36. La situation dans ces États voisins est restée globalement inchangée. Selon les conclusions du Groupe d'experts sur la République centrafricaine, au cours de la période considérée, il y a eu une intensification des mouvements d'armes et de combattants du Darfour vers la République centrafricaine, les factions de l'ex-Séléka recrutant de plus en plus dans les communautés darfouriennes des zones frontalières<sup>3</sup>.

37. Le Gouvernement sud-soudanais a joué un rôle très actif de médiateur dans le processus de paix soudanais. Le Gouvernement soudanais et les mouvements armés ont tous deux parlé des « relations fraternelles » qui lient le Soudan et le Soudan du Sud. La diaspora darfourienne, y compris les mouvements armés, a continué de jouer un rôle important dans l'économie du Soudan du Sud.

38. Des incidents sporadiques ont eu pour effet de provoquer un nouveau mouvement de réfugiés de République centrafricaine vers les zones adjacentes du Darfour méridional. Le nombre de réfugiés sud-soudanais au Darfour est resté extrêmement élevé, provoquant des tensions avec la population locale et entraînant des problèmes de sécurité.

## **H. La Libye**

39. Au cours de la période considérée, l'Armée nationale libyenne, appuyée par certains groupes armés darfouriens, a établi son contrôle sur pratiquement toutes les régions du sud du pays. Il ne s'agit toutefois pas d'une occupation effective de tous ces territoires, où divers groupes criminels et armés continuent d'opérer. Il existe des

<sup>3</sup> Échanges avec le Groupe d'experts sur la République centrafricaine.

informations contradictoires sur le rôle joué par les forces de sécurité soudanaises dans le conflit libyen en cours (voir par. 72).

## V. Dynamique du conflit au Darfour

### A. Tendances observées en matière de sécurité

40. Bien que la situation au Darfour soit restée globalement stable, les atteintes à la sécurité localisées se sont multipliées dans plusieurs endroits de la région au cours de la période considérée. Cette tendance semble s'être poursuivie depuis la nomination du Conseil des ministres en août 2019.

41. De fréquents affrontements ont eu lieu entre les populations locales et les forces de sécurité ; un grand nombre de manifestations ont donné lieu à des violences. Les bureaux du service national du renseignement ont été attaqués par des manifestants dans plusieurs endroits, notamment à Nyala, Zalingei, Golo et Adikong (près de Geneina), ce qui a provoqué une riposte de la part des forces de sécurité. Au cours de l'un de ces épisodes, qui s'est déroulé à Zalingei le 11 avril 2019, les forces de sécurité ont tué sept manifestants pendant que la foule saccageait les bureaux locaux du Service général du renseignement (autrefois appelé Service national de renseignement et de sécurité).

42. L'évolution de la situation politique à Khartoum a attisé les tensions entre les différentes communautés locales du Darfour. À Deleij (Darfour central), ces dissensions ont débouché sur des affrontements qui auraient fait 17 victimes au début du mois de juin 2019<sup>4</sup>. Des tensions semblables ont été observées dans la région de Koutoum (Darfour septentrional).

43. Ces derniers mois, les affrontements armés portant sur l'utilisation des terres, qui opposent les déplacés et les rapatriés aux nomades, se sont multipliés dans tout le Darfour, ce qui s'explique en partie par le fait que les forces de sécurité ont concentré leurs efforts sur Khartoum. L'utilisation fréquente d'armes à feu au cours de ces épisodes montre bien que la campagne de collecte d'armes lancée en août 2017 est loin d'avoir été exhaustive, en particulier dans les zones rurales (voir sect. VIII).

44. Les luttes de pouvoir au sein de l'ALS-AW ont entraîné une concurrence féroce pour le contrôle des camps de déplacés, ce qui a provoqué une flambée des tensions et des violences dans les principaux camps, tels que ceux de Kalma (Darfour méridional) et d'Hamadiya (Darfour central). Kalma, le plus grand camp de déplacés du pays et également celui le plus farouchement opposé au Gouvernement soudanais, a été particulièrement déstabilisé par des affrontements répétés entre deux factions de déplacés rivales, qui ont fait 16 morts le 13 avril et 5 morts le 1<sup>er</sup> juin. Selon certaines sources, une mitrailleuse de 14,5 mm et une roquette ont été utilisées lors de ces combats, ce qui met en évidence la présence massive d'armes dans les camps.

45. Le Gouvernement soudanais et l'ALS-AW ont annoncé des cessez-le-feu unilatéraux. En 2019, aucune opération militaire à grande échelle n'a été menée par le Gouvernement soudanais dans le Jebel Marra. Toutefois, des accrochages entre l'ALS-AW et les forces de sécurité continuent de se produire dans plusieurs zones, notamment dans la région de Golo. Les affrontements entre deux factions rivales de l'ALS-AW<sup>5</sup>, dirigées par les commandants Moubarak Waldoon et Saleh Borso, se poursuivent dans la région de Daya (Darfour central). Les deux groupes s'en sont pris

<sup>4</sup> Voir [unamid.unmissions.org/unamid-dispatches-assessment-mission-deleij-central-darfur-following-communal-clashes](https://unamid.unmissions.org/unamid-dispatches-assessment-mission-deleij-central-darfur-following-communal-clashes).

<sup>5</sup> Voir S/2019/34, par. 46.

aux villageois qui soutenaient la faction rivale à la leur ; des meurtres et des viols ont été signalés. Les combats dans le Jebel Marra ont conduit au déplacement de milliers de civils au cours de la période considérée.

46. Plusieurs attaques ont visé des organismes internationaux et des organisations non gouvernementales, en partie en raison du mécontentement des habitants face à la diminution de l'aide humanitaire. La fermeture de certaines bases d'opérations de la MINUAD dans le cadre de son retrait a entraîné une concurrence entre les parties prenantes locales au sujet du contrôle des actifs de la Mission. Des civils et certaines entités des forces de sécurité n'ont pas apprécié que les Forces d'appui rapide aient récupéré certains des anciens locaux de la MINUAD<sup>6</sup>. Ces tensions ont dégénéré et donné lieu au pillage de la base d'opérations de Geneina par des civils et des membres des forces de sécurité les 14 et 15 mai, sur fond de désaccords entre la MINUAD, le Gouverneur par intérim du Darfour occidental et les communautés locales au sujet de paiements concernant les terrains occupés par la MINUAD et le transfert de la base.

47. La découverte de nouvelles mines d'or a suscité des tensions à l'échelle locale, les rebelles, les forces de sécurité et les milices se disputant le contrôle de ces sites. Les 28 et 29 septembre 2019, un accrochage survenu à Kidineer (Kidingir), dans la localité de Jebel Marra-Est, entre des mineurs et des membres des Forces armées soudanaises a entraîné la mort de deux civils et s'est soldé par le pillage du marché par des soldats des Forces armées. Récemment, les tensions intercommunautaires se sont également intensifiées dans la région de Koutoum (Darfour septentrional), où An-Nur Ahmad « Guba », un chef de milice devenu officier des Forces d'appui rapide, aurait tenté de prendre le contrôle d'une mine d'or locale pour son propre compte<sup>7</sup>.

48. La bonne volonté et les efforts du nouveau Gouvernement soudanais et de la plupart des mouvements armés ont débouché sur des résultats positifs au Darfour :

- a) les représentants politiques des mouvements armés peuvent exister librement et au grand jour au Darfour, notamment dans les camps de déplacés ;
- b) la censure a officiellement pris fin et des progrès visibles ont été accomplis en matière de liberté d'expression et de liberté des médias dans les cinq États du Darfour ;
- c) des contacts officiels ont lieu entre les mouvements armés et les autorités soudanaises, notamment les gouverneurs par intérim.

## **B. Étude de cas : incidents dans les localités de Jebel Marra-Est, El Wehda et Merching (Darfour méridional)**

49. La situation à Jebel Marra-Est, El Wehda et Merching, localités du nord du Darfour méridional, constitue une bonne illustration des enjeux de sécurité évoqués dans la partie précédente, puisqu'elles continuent d'être en proie à des tensions élevées du fait :

- a) d'affrontements intermittents entre les forces gouvernementales et l'ALS-AW au Jebel Marra, ainsi qu'entre l'ALS-AW et les groupes qui ont quitté ses rangs ;

<sup>6</sup> Le Conseil militaire de transition a d'abord remis les locaux de la MINUAD aux Forces d'appui rapide, mais face aux critiques publiques, il est revenu sur cette décision. Par la suite, de nouveaux décrets ont été adoptés, transférant les anciennes bases d'opérations à divers établissements de santé et d'enseignement.

<sup>7</sup> À propos de « Guba », voir [S/2017/1125](#), annexe V.

- b) du mécontentement des personnes déplacées et des manifestations qu'elles organisent ;
- c) des conflits saisonniers entre agriculteurs et éleveurs, auxquels prennent part les rapatriés des camps de déplacés ;
- d) des tensions liées à l'exploitation minière artisanale et à la récente ruée vers l'or dans cette région ;
- e) de nouveaux déplacements de civils.

50. Au cours de la période considérée, l'ALS-AW, qui a maintenu sa présence dans les zones montagneuses, a accusé le Gouvernement soudanais d'avoir attaqué des fermes et d'avoir empêché les civils de se rendre sur les marchés. Le Gouvernement a quant à lui accusé l'ALS-AW de se livrer à des activités criminelles telles que le vol de bétail.

51. Entre août et octobre 2019, le nombre d'actes criminels a augmenté considérablement dans la région. Par exemple, des hommes armés ont attaqué un camion qui ramenait des passagers à Merching depuis le marché de Kidineer. Le conducteur a été tué et deux personnes ont été blessées. Les voleurs ont dérobé 350 000 livres soudanaises ainsi que les téléphones et les biens personnels des passagers. Une autre fois, des filles ont été attaquées par trois hommes armés alors qu'elles regagnaient le camp de déplacés de Teiga, à l'ouest de Merching, depuis les fermes où elles s'étaient rendues. Les agresseurs se sont emparés d'une fille de 14 ans et l'ont violée à plusieurs reprises<sup>8</sup>.

52. Le 12 septembre 2019, le général de division Hashim Khaled Mahmoud, gouverneur par intérim du Darfour méridional, a déclaré qu'il fallait sécuriser les routes entre Kidineer, Leiba, Jabra et Merching et installer des antennes-relais de téléphonie mobile temporaires dirigées vers le bassin minier de Kidineer. Il a donné l'ordre d'envoyer des renforts pour assurer la sécurité dans cette localité<sup>9</sup>.

53. Le 15 septembre 2019, à Jebel Talang, au sud de Merching, deux hommes armés portant l'uniforme des Forces d'appui rapide ont tué un étudiant après avoir tenté de voler son téléphone portable. Des protestataires venus du camp de déplacés de Merching se sont ensuite rendus au commissariat de police et au bureau du Service général du renseignement (autrefois appelé Service national de renseignement et de sécurité) ; l'un d'eux a été tué par balle et deux autres ont été blessés. Le lendemain, les protestataires sont retournés au bureau du Service général du renseignement, exigeant l'arrestation des tueurs. Cette fois-là, deux personnes ont été tuées et deux autres blessées, à la suite de quoi le commissariat et le bureau du Service général du renseignement ont été incendiés. Deux tueurs présumés ont été arrêtés par une force de sécurité commune et une équipe de secours locale<sup>10</sup>. Les violences qui ont éclaté à Merching ont donné lieu à une série de rassemblements de solidarité à Nyala.

<sup>8</sup> « Lorry driver killed in South Darfur armed robbery » (Un chauffeur de camion tué dans un vol à main armée au Darfour méridional), *Dabanga*, 6 septembre 2019, voir [www.dabangasudan.org/en/all-news/article/lorry-driver-killed-in-south-darfur-armed-robbery](http://www.dabangasudan.org/en/all-news/article/lorry-driver-killed-in-south-darfur-armed-robbery) ; « School girl gang-raped in South Darfur » (Une écolière victime d'un viol collectif au Darfour méridional), *Dabanga*, 25 août 2019, voir [www.dabangasudan.org/en/all-news/article/school-girl-gang-raped-in-south-darfur](http://www.dabangasudan.org/en/all-news/article/school-girl-gang-raped-in-south-darfur).

<sup>9</sup> « South Darfur and the Sudan Mineral Resources Company discuss mining problems » (Le Darfour méridional et la Société soudanaise des ressources minérales se penchent sur les problèmes liés à l'exploitation minière), *Suna*, 12 septembre 2019.

<sup>10</sup> « Arrests after fatal South Darfur shooting » (Des arrestations après une fusillade mortelle au Darfour méridional), *Dabanga*, 19 septembre 2019, voir [www.dabangasudan.org/en/all-news/article/arrests-after-fatal-north-darfur-shooting](http://www.dabangasudan.org/en/all-news/article/arrests-after-fatal-north-darfur-shooting) ; sources du Groupe d'expert au Darfour méridional.

54. Les autorités soudanaises ont également interdit aux véhicules commerciaux de circuler au Jebel Marra, ce qui a entraîné une grave crise du carburant, des denrées alimentaires et des biens de consommation dans cette région. Le 18 octobre 2019, des affrontements ont eu lieu entre des éleveurs qui se déplaçaient avec leur bétail et des agriculteurs de la région de Martal. Les éleveurs ont tiré des coups de feu en l'air ; un enfant a été blessé et les agriculteurs ont pris la fuite. Le même jour, aux alentours de Fallouja, 11 éleveurs s'en sont pris à une ferme : ils ont battu et grièvement blessé le fermier et lui ont volé son âne et d'autres de ses possessions<sup>11</sup>.

55. Des conflits ont également éclaté parmi les pasteurs. Le 1<sup>er</sup> octobre 2019, quatre hommes armés voyageant à dos de chameau ont attaqué le camp nomade de Moukhtar Youssef ; ils ont kidnappé deux bergers et pris 45 agneaux et 38 vaches. Poursuivis par les bergers, les voleurs ont ouvert le feu, blessant grièvement une personne, et se sont enfuis avec les enfants qu'ils avaient enlevés et le bétail<sup>12</sup>.

56. Les 17 et 18 octobre 2019, les Forces armées soudanaises ont accusé l'ALS-AW d'avoir attaqué leurs positions à deux reprises. L'ALS-AW a soutenu qu'aucune attaque de ce type n'avait eu lieu et que c'étaient les Forces armées soudanaises, au contraire, qui avaient attaqué ses positions. Début novembre, dans la région de Saboun el-Fagour, l'ALS-AW a affronté une faction dissidente soi-disant alliée aux forces de sécurité. Les deux groupes ont subi plusieurs pertes.

## C. Groupes armés au Darfour : l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid

57. Au cours de la période considérée, la mainmise d'Abdul Wahid Nur sur l'ALS-AW et le soutien dont le mouvement bénéficiait parmi les déplacés se sont considérablement amoindris. Mais grâce à de nouvelles sources de financement, l'ALS-AW a renforcé sa capacité militaire au Jebel Marra.

### 1. Autorité d'Abdul Wahid de plus en plus contestée : l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid et les personnes déplacées

58. En 2019, l'autorité d'Abdul Wahid Nur a été de plus en plus contestée au sein de l'ALS-AW et par les personnes déplacées. Les dissensions existant dans le mouvement et dans les organisations de déplacés au sujet de sa façon de diriger et de sa stratégie ont éclaté au grand jour. En mars 2019, les principaux représentants des personnes déplacées, qui étaient jusque-là en phase avec l'ALS-AW, ont créé une nouvelle organisation, l'Administration darfourienne des camps de déplacés et de réfugiés et, le 25 mars, ils ont publié une déclaration désavouant Abdul Wahid (voir annexe 2).

59. Le 1<sup>er</sup> mai 2019, en coordination avec cette nouvelle organisation, un important groupe formé de représentants politiques et de commandants militaires de l'ALS-AW a publié une déclaration visant la suspension de la présidence d'Abdul Wahid (voir annexe 3). Les signataires ont désigné Ahmed Ibrahim Yusuf « Kazinski » président de transition. Depuis, ils se sont employés à reconstruire l'organisation et à établir

<sup>11</sup> « Darfur child, farmer injured in Jebel Marra herder violence » (Un enfant darfourien et un agriculteur blessés par des éleveurs au Jebel Marra), *Dabanga*, 20 octobre 2019, voir [www.dabangasudan.org/en/all-news/article/darfur-child-farmer-injured-in-jebel-marra-herder-violence](http://www.dabangasudan.org/en/all-news/article/darfur-child-farmer-injured-in-jebel-marra-herder-violence).

<sup>12</sup> « Young Darfur shepherds abducted, livestock stolen in Jebel Marra raid » (De jeunes bergers darfouriens enlevés et du bétail volé dans une attaque au Jebel Marra), *Dabanga*, 3 octobre 2019, Voir [www.dabangasudan.org/en/all-news/article/young-darfur-shepherds-abducted-livestock-stolen-in-jebel-marra-raid](http://www.dabangasudan.org/en/all-news/article/young-darfur-shepherds-abducted-livestock-stolen-in-jebel-marra-raid).

des contacts avec les groupes dissidents de l'ALS-AW, dans le but de réunir à nouveau toutes les factions.

60. Abdul Wahid a tenté de rétablir son autorité en mobilisant ses partisans dans les camps de déplacés, ce qui a donné lieu à de violentes tensions entre différents groupes de déplacés. Au camp de Kalma, un groupe fidèle à Abdul Wahid, dirigé par Yacoub Fore et Osman Terlin, s'est battu avec des membres de la nouvelle Administration darfourienne des camps de déplacés et de réfugiés menés par Idriss Durbenja, un encadreur de la jeunesse. Selon la plupart des sources, Abdul Wahid n'a conservé que quelques foyers de partisans à Kalma et Hamadiya.

## **2. Capacité armée accrue**

61. Début 2019, un important gisement aurifère a été découvert dans une zone contrôlée par l'ALS-AW à Torroye (entre les villages de Feina et de Kidineer, dans le sud-est du Jebel Marra). Selon diverses sources rebelles, les revenus générés par les opérations minières (voir par. 157) ont permis au mouvement de renforcer sa capacité militaire en faisant l'acquisition de nouvelles armes et munitions auprès de milices locales et en lançant une campagne de recrutement. Un centre de formation pour les nouvelles recrues a été installé au cours des derniers mois dans la région de Torontonga et placé sous la direction du général de brigade Abdul Jabar. D'après des sources rebelles, il accueille actuellement quelque 150 participants, recrutés parmi les ex-combattants et les personnes déplacées.

## **D. Rapprochement entre le général Hemetti et les groupes armés darfouriens**

62. Selon divers chefs rebelles auditionnés par le Groupe d'experts, le général Hemetti et son entourage ont, dans le cadre des pourparlers de paix engagés à Djouba et ailleurs, tenté de convaincre les groupes armés darfouriens et d'autres dirigeants darfouriens de se rallier à leur cause en leur tenant un discours sur l'intérêt commun du Darfour : tous les Darfouriens, Arabes ou non-Arabes, le général Hemetti et les rebelles devraient unir leurs forces pour prendre le pouvoir à Khartoum et renverser les élites dites Djellaba qui dominent le Soudan depuis son indépendance, afin de mettre un terme à la marginalisation dont le Darfour ferait l'objet depuis des décennies.

63. Sensibles à cette manière de voir les choses, certains chefs rebelles ont cultivé de bonnes relations avec le général Hemetti. Le sultan four Ahmed Ayoub Ali Dinar semble également avoir opté pour une alliance avec le général Hemetti, et œuvre en faveur d'un rapprochement entre ce dernier et les dirigeants des Four. Le Groupe d'experts estime que la politisation du clivage entre les Darfouriens et les élites du nord pourrait déstabiliser le processus de transition au Soudan, notamment au Darfour.

## **VI. Groupes armés darfouriens présents en Libye<sup>13</sup>**

64. Au cours de la période considérée, les groupes armés darfouriens ont considérablement accru leur capacité militaire en Libye grâce à l'acquisition de nouveau matériel (principalement auprès de l'Armée nationale libyenne) et à des campagnes de recrutement à grande échelle. Ils ont participé à plusieurs opérations militaires aux côtés de différentes parties libyennes. Si ces groupes étaient

<sup>13</sup> Les informations figurant dans la section VI proviennent des auditions faites de commandants de groupes rebelles darfouriens.

initialement réticents à prendre part aux combats que se livrent l'Armée nationale libyenne et les forces affiliées au Gouvernement d'entente nationale à Tripoli, certains se sont récemment acheminés vers ce front.

## A. Vue d'ensemble des groupes

65. La force militaire de l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi, qui compte quelque 250 ou 300 véhicules de type Land Cruiser armés et plus d'un millier de combattants, se trouve en Libye, où elle constitue toujours le plus grand groupe rebelle darfourien et continue de se ranger du côté de l'Armée nationale libyenne. Elle opère actuellement dans trois zones :

a) Ras Lanouf (zone du « croissant pétrolier »), où les unités sont dirigées par les commandants Abbas Khawaja et Mansour Yahia Ramadan et basées à proximité des installations pétrolières ;

b) l'aéroport militaire de Houn (région de Joufra), qu'elle aide l'Armée nationale libyenne à contrôler ;

c) la région de Zella (Joufra), où ses soldats vivent dans des fermes et sont dirigés par le commandant Omar Tokosha.

66. La force est dirigée par le commandant général Juma Mohamed Hagggar et son adjoint Jabir Ishag. Les autres commandants les plus importants sont Faysal Saleh, le chef des opérations, et Ismail Wad Habouba. Si Juma Hagggar est très dévoué à Minni Minawi, Jabir Ishag, qui a le plus d'influence sur le terrain, est plus autonome.

67. L'essentiel des forces militaires (soit environ 50 véhicules armés) de l'Armée de libération du Soudan-Conseil de transition, un groupe dissident de l'ALS-AW, se trouve en Libye. Elles sont dirigées par le commandant général Saleh Jebel Si et ralliées à l'Armée nationale libyenne. Cette force opérait auparavant sous la tutelle de l'ALS-MM, mais elle s'en est récemment détachée et possède désormais sa propre base.

68. Le Rassemblement des forces de libération du Soudan est toujours le deuxième groupe rebelle darfourien en Libye ; il dispose de plus d'une centaine de véhicules armés. Il est principalement basé près de Houn (au sud-ouest de la ville) et à Waw el-Kabir (dans le sud du pays). Aboud Adam Khater en est le chef, et les autres hauts commandants sont Mohamed Abdallah Ali, qui est Secrétaire à la sécurité, Ahmed Abu Tonga et Musa « Com'Groupe ». Le Rassemblement continue de prendre le parti de Khalifa Haftar, ce que le Rassemblement a justifié en invoquant un intérêt commun à combattre l'extrémisme dans la région<sup>14</sup>.

69. L'ALS-AW dispose d'une force de plus en plus importante en Libye, qui comprend environ 90 véhicules armés et est dirigée par le chef d'état-major de l'ALS-AW, Yusif Ahmed Yusif « Karjakola ». Ce dernier agit en grande partie indépendamment d'Abdul Wahid et de façon opportuniste. Alors que Karjakola était du côté des forces anti-Haftar jusqu'à la fin de l'année 2018, il est maintenant dans le camp de l'Armée nationale libyenne. Son groupe est connu pour être impliqué dans le trafic de voitures vers le Darfour septentrional et le Tchad. La force de « Karjakola » travaille en étroite collaboration avec le Rassemblement des forces de libération du Soudan, avec lequel l'ALS-AW a signé une série d'accords de coopération.

<sup>14</sup> Rencontre du Groupe d'experts avec le Rassemblement des forces de libération du Soudan, le 20 juillet 2019.

70. Le Mouvement pour la justice et l'égalité dispose d'un petit contingent dans le sud de la Libye, dirigé par le commandant Abdel Karim Cholloy. Depuis l'opération menée par l'Armée nationale libyenne dans le sud de la Libye (voir par. 79), ce groupe, basé dans la région de Qatroun, se fait discret. Grâce aux contacts de Cholloy avec la tribu des Tebou, le MJE coopère étroitement avec les forces tebou anti-Haftar. Le Groupe d'experts sait qu'au cours des derniers mois, le mouvement a envisagé de se rapprocher de Khalifa Haftar, afin de se ranger du même côté que les autres groupes darfouriens, mais d'après ses sources, cela ne se serait pas encore fait.

71. Les partisans de Musa Hilal Abdalla Alnsiem qui ont fui en Libye après son arrestation, pour la plupart des Arabes mahamid, n'ont jusqu'à présent pas réussi à s'organiser convenablement ni à bâtir leurs propres structures, bien qu'ils continuent d'exercer leurs activités sous la bannière du Conseil soudanais de l'éveil révolutionnaire. La plupart d'entre eux étaient auparavant hébergés par le MJE dans le sud de la Libye, mais ils sont nombreux à s'être ralliés récemment l'Armée nationale libyenne à Joufra.

72. Les médias libyens et étrangers ont fait état d'allégations selon lesquelles les Forces d'appui rapide seraient présentes en Libye et combattraient aux côtés de l'Armée nationale libyenne, en particulier dans la région de Joufra<sup>15</sup>. En juin, le général Hemetti a signé au nom du Conseil militaire de transition un contrat avec une société de lobbying, dont le siège est au Canada, dans lequel il était prévu que cette société tenterait d'obtenir de l'Armée nationale libyenne des fonds destinés au Conseil ; en échange, ce dernier fournirait à l'Armée nationale libyenne un appui militaire en Libye (voir annexe 4). Le Groupe d'experts ne dispose d'aucune preuve crédible étayant la présence des Forces d'appui rapide en Libye, et ses sources ne sont pas non plus au courant d'une telle présence. Il convient de noter que beaucoup de mercenaires arabes du Darfour et du Tchad qui combattent en Libye aux côtés de l'Armée nationale libyenne et d'autres groupes sont originaires des mêmes tribus que la plupart des membres des Forces d'appui rapide.

## B. Partenaires libyens

73. Parmi les unités de l'Armée nationale libyenne, le 128<sup>e</sup> bataillon, dirigé par le commandant Hassan Maatouq al-Zadma (voir fig. I), est actuellement un partenaire essentiel de l'ALS-MM et du Rassemblement des forces de libération du Soudan. Ce bataillon, dont le quartier général se trouve dans la région de Joufra, héberge depuis plusieurs mois les forces de l'ALS-MM et du Rassemblement à Houn et coopère régulièrement avec elles dans le cadre d'opérations militaires conjointes.

<sup>15</sup> Voir [www.aljazeera.net/news/politics/2019/7/24/السودان-الإمارات-استخدام-أجواء-السودان-مهام-عسكرية-حميدتي](http://www.aljazeera.net/news/politics/2019/7/24/السودان-الإمارات-استخدام-أجواء-السودان-مهام-عسكرية-حميدتي).

Figure I  
**Hassan Maatug al-Zadma, commandant du 128<sup>e</sup> bataillon de l'Armée nationale libyenne**



*Source* : confidentielle.

74. Dans la région de Zella, le chef local pro-Haftar Hilal Musa Bouamoud al-Zawawi, connu par les groupes darfouriens sous le nom de « Cheik Hilal » (voir fig. II), continue d'accueillir les groupes darfouriens et d'assurer la coordination entre eux et l'Armée nationale libyenne.

Figure II  
**Hilal Musa Bouamoud al-Zawawi**



*Source* : confidentielle.

75. À Waw el-Kabir, le commandant tebou Ali Mohamed « Wujij » (voir fig. III), partisan de l'Armée nationale libyenne, contrôle l'aéroport militaire, héberge des

groupes darfouriens, en particulier le Rassemblement des forces de libération du Soudan, et se coordonne avec eux.

Figure III  
Ali Mohamed « Wujij »



Source : confidentielle.

76. Hassan Keley, également connu sous le nom de Hassan Musa, un dirigeant tebou du sud de la Libye, reste le principal coordonnateur entre les rebelles darfouriens, en particulier le MJE et le groupe de « Karjakola » par le passé, et les forces à Tripoli et à Misrata qui combattent l'Armée nationale libyenne. Dans une communication audio confidentielle, le commandant adjoint de l'ALS-MM, Jabir Ishag, souligne le rôle joué par Keley en tant qu'intermédiaire pour les groupes darfouriens (voir annexe 5).

## C. Opérations militaires

### 1. Affrontements avec les rebelles tchadiens

77. Vers le 10 janvier, une force conjointe de l'ALS-MM, du Rassemblement des forces de libération du Soudan et de l'ALS-CT, composée d'environ 70 véhicules, est partie de Joufra pour se rendre dans la zone aurifère de Kouri Bougoudi, à la frontière entre la Libye et le Tchad, à la suite d'affrontements intercommunautaires qui avaient visé les mineurs zaghawa du Darfour dans cette région (la plupart des membres de l'ALS-MM et du Rassemblement sont également issus de la communauté zaghawa). Le convoi était dirigé par le commandant adjoint de l'ALS-MM, Jabir Ishag, et, côté Rassemblement, par le commandant Jamal Mitle. L'objectif de l'opération était de recueillir des informations sur ces faits et d'enterrer les victimes.

78. Le 12 janvier, le convoi a été pris en embuscade par un groupe rebelle tchadien, le Conseil de commandement militaire pour le salut de la République (CCMSR). Les groupes darfouriens ont perdu 13 combattants ainsi qu'une partie de leur équipement dans les combats (voir fig. IV). Le CCMSR affirme qu'après les affrontements, la force darfourienne s'est réfugiée dans la base militaire tchadienne de Wour et y a reçu un soutien logistique de la part de l'armée tchadienne avant de retourner à Joufra. Dans une déclaration audio diffusée sur les réseaux sociaux de la communauté

zaghawa, l'un des chefs rebelles darfouriens donne des détails sur ce qui s'est passé (voir annexe 6).

Figure IV

**Voiture appartenant à des rebelles darfouriens, capturée par le CCMSR lors des affrontements du 12 janvier**



Source : CCMSR.

Note : voir le marquage « SLA » (Armée de libération du Soudan) sur la portière.

## 2. Opération menée par l'Armée nationale libyenne dans le sud de la Libye

79. De la mi-janvier à février, l'Armée nationale libyenne a mené une opération militaire de grande envergure dans le sud de la Libye. Les unités de l'ALS-MM et du Rassemblement des forces de libération du Soudan, déployées depuis leurs bases à Joufra en coordination avec le 128<sup>e</sup> bataillon de l'Armée nationale libyenne, ont joué un rôle de premier plan dans l'opération. Pour sa part, le MJE a soutenu les forces constituées d'une majorité tebou qui ont résisté à l'offensive de l'Armée nationale libyenne. Les affrontements, qui ont eu lieu à Ghodwa et à Mourzouq en particulier, ont opposé l'ALS-MM et le Rassemblement des forces de libération du Soudan aux forces du MJE ; tous ont subi des pertes humaines et matérielles considérables. Le MJE a notamment perdu plusieurs commandants de haut niveau, tels que Mohamed Musa (le bras droit de Cholloy), Bashir al-Haj et Ahmed Nureddine Idriss (le responsable de la logistique). Après cette opération, les forces de l'ALS-MM et du Rassemblement sont retournées à Joufra, tandis que celles du MJE se sont dispersées du côté de la frontière sud.

## 3. Combats à Tripoli

80. Les groupes darfouriens étaient initialement réticents à participer à l'opération « Déluge de dignité » organisée par l'Armée nationale libyenne dans l'ouest de la Libye, qui a commencé en avril 2019, pour deux raisons principales : premièrement, après l'opération menée par l'Armée nationale libyenne dans le sud en janvier et en février, les relations entre celle-ci et les groupes darfouriens qui lui étaient favorables se sont détériorées. Ces groupes ont estimé que l'Armée nationale libyenne ne les avait pas récompensés de manière adéquate en termes de financement et de matériel pour leur contribution massive à l'opération, à tel point qu'en mars, l'ALS-MM a offert ses services aux forces anti-Haftar à Misrata. Dans une communication audio confidentielle, le commandant adjoint de l'ALS-MM, Jabir Ishag, décrit ces négociations menées avec les forces qui combattent l'Armée nationale libyenne,

négociations qui n'ont en fin de compte pas abouti (voir annexe 5). Deuxièmement, compte tenu de la nouvelle impulsion imprimée aux pourparlers de paix avec les nouvelles autorités soudanaises (voir par. 12), les groupes ont cherché à préserver autant que possible leur force militaire et à éviter les pertes, et ont donc essayé d'éviter de prendre part aux combats à Tripoli. Ils ont continué de protéger les zones stratégiques de Joufra et le « croissant pétrolier » pour l'Armée nationale libyenne tandis que les unités de l'Armée se dirigeaient vers Tripoli.

81. La situation a évolué récemment. Au cours de la semaine du 25 novembre, un convoi du Rassemblement des forces de libération du Soudan composé de plusieurs dizaines de véhicules armés s'est déplacé de Joufra vers le front de Tripoli, en passant par Bani Walid et Tarhouna. Au moment de l'établissement du présent rapport, il restait à voir si d'autres groupes darfouriens, notamment l'ALS-MM, se joindraient à eux.

## D. Armement

### 1. Équipements militaires fournis par l'Armée nationale libyenne

82. Selon diverses sources rebelles, après que le commandant général de l'ALS-MM, Juma Haggar, le chef d'état-major de l'ALS-AW, « Karjakola », le chef du Rassemblement des forces de libération du Soudan, Aboud Adam Khater, et le commandant général de l'ALS-CT, Saleh Jebel Si, ont rendu visite à l'Armée nationale libyenne à Benghazi en juillet et en août, cette dernière a fourni à l'ALS-MM, autour du 20 août, une soixantaine de nouveaux véhicules (des véhicules de type Land Cruiser et Hilux de la marque Toyota) non armés. La livraison des véhicules à l'aéroport militaire de Houn faisait partie d'un accord passé entre l'ALS-MM et l'Armée nationale libyenne, cette dernière voulant s'assurer l'appui de l'ALS-MM.

83. Dans la vidéo d'un défilé militaire de l'ALS-MM diffusée par le groupe en août 2019<sup>16</sup>, on peut voir plusieurs types de véhicules blindés de transport de troupes, en particulier des véhicules Spartan (voir fig. V), Puma (voir fig. VI) et Cougar (voir fig. VII), fabriqués par l'entreprise Streit Group. Une source au sein de l'ALS-MM a déclaré au Groupe d'experts que ces véhicules blindés avaient été donnés à l'ALS-MM en 2016 et en 2018 par l'Armée nationale libyenne, en récompense de sa participation à deux opérations militaires conduites par l'Armée dans la zone du « croissant pétrolier ». Cela a été confirmé au Groupe d'experts par d'autres sources dans les deux mouvements.

<sup>16</sup> Voir [www.facebook.com/MiniArkoMinawiy/videos/424811324794123/](https://www.facebook.com/MiniArkoMinawiy/videos/424811324794123/).

Figure V  
**Véhicule Spartan (Streit Group) – extrait d’une vidéo de l’ALS-MM**



Source : ALS-MM.

Figure VI  
**Véhicule Puma (Streit Group) – extrait d’une vidéo de l’ALS-MM**



Source : ALS-MM.

Figure VII  
Véhicule Cougar (Streit Group) – extrait d’une vidéo de l’ALS-MM



Source : ALS-MM.

84. Certains de ces véhicules blindés de transport de troupes donnés par l’Armée nationale libyenne en 2016 ont ensuite été utilisés par l’ALS-MM lors de l’attaque ratée contre le Darfour septentrional qu’elle a menée depuis la Libye en mai 2017 (voir [S/2017/1125](#), par. 66 à 68). La fourniture de véhicules militaires à un groupe armé opérant au Darfour peut constituer, de la part de l’Armée nationale libyenne, une violation du régime de sanctions imposé par la résolution [1591 \(2005\)](#). Les commandants militaires darfouriens opérant en Libye ont également informé le Groupe d’experts que l’Armée nationale libyenne avait fourni aux mouvements darfouriens qui la soutenaient divers types d’armement, notamment des mitrailleuses de 14,5 mm et 12,7 mm et des canons antiaériens.

## 2. Prises sur les champs de bataille

85. Dans une vidéo diffusée en mai, l’ALS-MM montre un char T-55 (voir fig. VIII) et plusieurs véhicules de combat d’infanterie de type BRM-1/BMP-1 (voir fig. IX). Un officier du groupe a confirmé au Groupe d’experts que l’ALS-MM s’était emparée de ces véhicules au cours d’une bataille récente. Ces prises ont peu de chances de procurer au groupe un avantage militaire important. Le char présenté dans la vidéo est un modèle ancien et en mauvais état, et il semble peu plausible que son canon fonctionne correctement. C’est également le cas des véhicules de combat d’infanterie, qui ne peuvent donc être utilisés que comme véhicules blindés de transport de troupes ; cependant, l’ALS-MM en a trop peu pour pouvoir en tirer un avantage tactique.

Figure VIII  
**Char T-55 – extrait d’une vidéo de l’ALS-MM**



Source : ALS-MM.

Figure IX  
**Véhicules blindés de transport de troupes BRM-1/BMP-1 – extrait d’une vidéo de l’ALS-MM**



Source : ALS-MM.

## E. Recrutement

86. Au cours de la période considérée, les groupes darfouriens en Libye ont procédé à des recrutements massifs. Ainsi, l’ALS-MM a publié en mai 2019 une vidéo, tournée en Libye d’après diverses sources, pour célébrer la remise des diplômes à un nouveau groupe de recrues. Le recrutement s’est notamment considérablement intensifié durant la deuxième moitié de l’année 2019, pour deux raisons principales. Premièrement, selon plusieurs sources, à la suite des réunions susmentionnées (voir par. 82), qui ont eu lieu à Benghazi en juillet et en août avec l’Armée nationale libyenne, les groupes darfouriens sont convenus de fournir à l’Armée plusieurs centaines de nouveaux combattants. Deuxièmement, les progrès réalisés dans le processus de paix avec le Gouvernement soudanais ont incité les mouvements à recruter de plus en plus de membres afin d’être mieux représentés dans les futurs dispositifs de sécurité.

87. La campagne de recrutement a été menée à plusieurs endroits et dans plusieurs communautés. Par exemple, le Groupe d’experts a connaissance de l’existence de réseaux de recrutement de l’ALS-MM dans la communauté zaghawa du Darfour septentrional, ainsi que dans les camps de réfugiés darfouriens au Tchad. Plusieurs

commandants militaires basés en Libye ont également confirmé au Groupe d'experts que de nombreuses recrues provenaient de la communauté des artisans mineurs du Darfour, qui travaillent dans les mines d'or à la frontière entre la Libye et le Tchad, à Kouri Bougoudi en particulier. De nombreux mineurs sont d'anciens membres des groupes armés darfouriens ; du fait des conditions de vie difficiles dans les mines, notamment les affrontements intercommunautaires, certains mineurs ont été tentés de rejoindre ces groupes comme solution de repli. Des sources rebelles ont informé le Groupe d'experts que les groupes avaient placé des agents de recrutement dans les mines et dans la ville libyenne d'Oum el-Araneb, où les mineurs se rendent fréquemment pour se reposer et s'approvisionner. Dans la déclaration audio figurant à l'annexe 6, un chef rebelle confirme que les mineurs d'or darfouriens de Kouri Bougoudi étaient visés par les campagnes de recrutement des mouvements.

## VII. Groupes armés darfouriens présents au Soudan du Sud

88. Plusieurs groupes maintiennent une présence militaire résiduelle au Soudan du Sud. Le Groupe d'experts n'a connaissance d'aucun engagement militaire les concernant pendant la période considérée. L'un d'entre eux, l'ALS-AW, demeure à la tête d'un système de détention et d'extorsion ciblant une partie de la diaspora darfourienne.

### A. Mouvement pour la justice et l'égalité et dissidents du Mouvement

89. Le Mouvement pour la justice et l'égalité et le Conseil révolutionnaire soudanais', un groupe dissident du MJE, conservent de petites forces militaires dans l'État de la Lol. Le MJE compte, à proximité de Katta, une centaine de combattants sous les ordres du commandant Omda Taher et de Salah al-Bahati, chef du renseignement militaire, tandis que le Conseil révolutionnaire soudanais 'dispose, près de Boro Medina, de quelque 200 combattants obéissant au général Abdulrahman Arbab Hamid (Secrétaire aux affaires militaires).

90. Pendant la période considérée, le MJE et le Conseil révolutionnaire soudanais 'se sont faits discrets dans l'État de la Lol. Le conflit entre les rebelles de l'Armée populaire de libération du Soudan<sup>17</sup> et ceux de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (APLS dans l'opposition) a considérablement perdu en intensité ces derniers mois, comme en atteste la signature du mémorandum d'accord entre le Gouverneur de l'État de la Lol, Rizig Zakaria Hassan, et l'APLS dans l'opposition à Raga, le 17 janvier 2019. L'amélioration des conditions de sécurité sur place tient au fait que les deux groupes darfouriens, qui participent habituellement aux opérations militaires de l'Armée populaire de libération du Soudan dans la région contre les rebelles de l'APLS dans l'opposition et leurs alliés locaux, n'ont participé à aucun combat en 2019 et qu'ils n'ont pas reçu ces derniers temps de soutien financier et logistique substantiel de la part des forces de l'Armée populaire de libération du Soudan stationnées sur place et du Gouverneur. Pour assurer leur subsistance, ces groupes pratiquent l'agriculture et le commerce (voir par. 168). Ils restent en contact avec le Gouverneur, dont ils contribuent à assurer la sécurité.

91. Plusieurs sources rebelles ont indiqué au Groupe d'experts qu'à l'issue des rencontres ayant eu lieu à Djouba entre le général Hemetti et Bahar Karam, qui dirige le Conseil révolutionnaire soudanais', il a été convenu par les deux parties que le mouvement se rallierait au Gouvernement soudanais et que sa force militaire serait intégrée aux Forces d'appui rapide. Selon les sources rebelles, les Forces d'appui

<sup>17</sup> Également connue sous le nom de Forces sud-soudanaises de défense du peuple.

rapide ont dépêché un convoi transportant des pièces de rechange pour véhicules et du carburant depuis le Soudan vers la zone de Raga, au Soudan du Sud, pour que ce groupe darfourien puisse se rendre au Soudan. Ce convoi a été immobilisé par les autorités sud-soudanaises dans la zone frontalière d'Abyei. À ce jour, le groupe se trouve encore à Boro Medina.

## **B. Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid<sup>18</sup>**

92. L'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid maintient une présence militaire au Soudan du Sud depuis 2011. Ses activités dans le pays s'organisent autour de deux zones principales : le comté de Pariang et Djouba. La Division du Soudan laïque, une force militaire de l'ALS-AW, est basée dans le comté de Pariang. Commandée par le général de division Abdullah Haran, Vice-Président de l'ALS-AW, elle stationne en alternance dans plusieurs bases à travers le pays. Au moment de l'établissement du présent rapport, la force militaire occupait deux bases : la première, sous les ordres de Haran, à proximité de Biu et la seconde, commandée par l'adjoint par intérim de Haran, le général de brigade Musa Aradib, sur la rive sud de White Lake/Jaw, près de la frontière avec le Soudan. Elle possédait également deux fermes, l'une à proximité de la ville de Pariang et l'autre, dans les environs de Biu, et comptait près de 110 combattants et 37 véhicules de type Land Cruiser armés.

93. Pendant la période considérée, l'ALS-AW avait une équipe à Djouba, chargée de coordonner les affaires du groupe et d'assurer la liaison avec les autorités sud-soudanaises compétentes. Sultan Adam Fur, chef coutumier solidement établi des Four, une communauté darfourienne qui constitue le principal soutien de l'ALS-AW à Djouba, a joué un rôle essentiel en mobilisant des appuis en faveur du groupe au sein de la diaspora four locale, y compris en récoltant de l'argent. Adam Haroun « Ortega », le major Abdulhafiz Mohamed « Serra » et Mohamed Ismail Aba géraient les activités du groupe, tandis que le capitaine Musa Ahmed Mohamed coordonnait les opérations militaires menées avec l'Armée populaire de libération du Soudan. Le groupe dispose d'une résidence protégée dans le quartier de Gudele.

94. L'ALS-AW entretenait de mauvaises relations avec le bureau des opérations spéciales de l'Armée populaire de libération du Soudan, chargé de soutenir les groupes rebelles soudanais (voir S/2019/34, par. 111 à 113). Au fil des ans, le groupe est néanmoins parvenu à établir au gré des circonstances des partenariats durables avec des membres des services de sécurité sud-soudanais et certaines parties prenantes locales. Dans le comté de Pariang, il a ancré sa présence en nouant des relations mutuellement bénéfiques avec les élites locales de la communauté dinka de Pariang, comme le général Deng Mayik, qui commandait les forces de l'Armée populaire de libération du Soudan stationnées localement. Pendant la guerre civile de 2013-2015, l'ALS-AW a soutenu dans le comté l'Armée populaire de libération du Soudan et les Dinka contre les rebelles de l'APLS dans l'opposition. En contrepartie, certains chefs de la communauté dinka ont aidé la Division du Soudan laïque en lui cédant des terres pour ses bases et ses fermes. Un Dinka originaire de Pariang, Simon Lueth Tor, colonel et éminent homme d'affaires, est notamment devenu un allié de premier plan de l'ALS-AW.

95. À Djouba, l'ALS-AW a établi de bonnes relations de travail avec certains membres des services sécurité, en particulier des agents du renseignement militaire de l'Armée populaire de libération du Soudan, dont elle achète la loyauté moyennant une rétribution ou des services. Le Groupe d'experts a notamment été informé que le

<sup>18</sup> Les informations figurant dans la section VII.B proviennent des auditions faites de responsables de l'ALS-AW au Soudan du Sud.

général de division Abdullah Haran avait offert un poids lourd à un haut dirigeant du renseignement militaire et qu'il avait financé le traitement médical à l'étranger d'un membre de la famille d'un général de l'Armée populaire de libération du Soudan. L'ALS-AW s'appuie sur ces réseaux informels parallèles, qui contournent les voies de communication officielles du bureau des opérations spéciales, pour faciliter son action au Soudan du Sud et plus particulièrement pour protéger ses activités commerciales et cibler les dissidents.

96. D'après les éléments réunis en 2018 par le Groupe d'experts, des agents du renseignement militaire de l'Armée populaire de libération du Soudan étaient impliqués dans l'enlèvement d'Abbas Khamis, commandant adjoint de la Division du Soudan laïque (S/2019/34, annexe 10). Des faits semblables se sont produits le 19 décembre 2018 à Nimuli, à la frontière avec l'Ouganda, lorsque des officiers de l'Armée populaire de libération du Soudan ont arrêté pour le compte de l'ALS-AW trois membres éminents de l'ALS-CT, un groupe dissident de l'ALS-AW, pour les livrer au général de division Abdullah Haran. Cette opération a échoué, car le bureau des opérations spéciales est intervenu pour les libérer.

97. La Division du Soudan laïque n'a participé à aucune opération militaire contre le Gouvernement soudanais depuis 2013, ni au conflit qui sévit au Soudan du Sud depuis 2015. Dans ce pays, l'ALS-AW s'attache actuellement à faire fructifier ses activités commerciales (voir par. 161 à 166).

### **C. Système de détention mis en place par l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid et crimes connexes commis par ce mouvement au Soudan du Sud<sup>19</sup>**

98. Pour maintenir sa présence au Soudan du Sud et dans l'État du Kordofan méridional (Soudan), l'ALS-AW a instauré un système d'extorsion et de détention ciblant la population civile du Darfour, sous la supervision du général de division Abdullah Haran. Ses partisans se livrent régulièrement à diverses exactions, notamment à des enlèvements de personnes, des vols de biens, des meurtres, des actes de torture et autres formes de maltraitance, et au travail forcé. Le groupe détient actuellement quelque 70 prisonniers, dont des civils et des combattants de l'ALS-AW, dans deux prisons près de Jaw et de Biu.

99. Après son arrivée dans le pays vers 2012, l'ALS-AW s'est mis à rançonner des civils darfouriens vivant au Soudan du Sud et dans le Kordofan méridional, en particulier la communauté four, afin de financer ses activités dans ces deux régions. Lors d'une réunion à Djouba, Abdul Wahid a formé à cette fin un comité dirigé par le général de brigade Osman Haroun. Les pratiques de détention du groupe armé ont été en partie liées avec cette politique de taxation des populations.

100. Le Groupe d'experts s'est entretenu avec plusieurs commerçants four basés au Soudan du Sud et dans le Kordofan méridional, qui ont été détenus plusieurs années par l'ALS-AW à partir de 2012. Semblables et concordants, leurs témoignages ont également été corroborés par d'anciens officiers de la Division du Soudan laïque. Les personnes auditionnées ont raconté avoir été contactées par des membres de l'ALS-AW qui leur avaient laissé le choix entre verser au mouvement des sommes pouvant aller jusqu'à 5 000 dollars et s'enrôler dans la force militaire du groupe armé. Quelques jours après avoir refusé d'obtempérer dans les deux cas, certaines ont été enlevées chez elles de nuit par des combattants de l'ALS-AW, tandis que d'autres ont

<sup>19</sup> Les informations figurant dans la section VII.C proviennent d'auditions d'anciens prisonniers de l'ALS-AW et de hauts dirigeants de ce mouvement au Soudan du Sud, conduites par le Groupe d'experts.

été arrêtées par des membres locaux de l'Armée populaire de libération du Soudan, qui les ont ensuite livrées à l'ALS-AW. Leurs biens ont été saisis par des membres de l'ALS-AW et parfois partagés avec des officiers complices de l'Armée populaire de libération du Soudan.

101. Après leur capture, ces personnes ont été retenues prisonnières par l'ALS-AW dans différents lieux à travers le Soudan du Sud et le Kordofan méridional, au gré des déplacements de la Division du Soudan laïque. Elles ont d'abord été détenues entre 2012 et 2013 dans différentes bases militaires de l'ALS-AW au Soudan du Sud (près de Raga, Bentiu, Wau et Pariang, notamment), puis dans le Kordofan méridional entre 2014 et 2015 (à Heïban, Mouchtarka, Jurba et Amdulu, entre autres) et dans le comté de Pariang (notamment à Adiej, Biu et Jaw) depuis 2015. Si les conditions de détention variaient d'un lieu à l'autre, les prisonniers étaient toujours enchaînés. À Heïban, ils étaient parqués dans des fosses, enchaînés à un arbre ou emprisonnés dans des cellules faites d'arbustes épineux entremêlés, tandis qu'à Adiej, ils étaient enfermés dans des conteneurs. Certains civils sont toujours aux mains de l'ALS-AW depuis leur capture, survenue en 2012 ou 2013.

102. Les prisonniers ont été soumis à divers mauvais traitements. Souvent frappés et battus par les soldats de l'ALS-AW à coups de barres de fer et de bâtons, ils ont souffert du manque de soins médicaux, d'hygiène de base et d'aliments, au point d'être parfois privés de nourriture plusieurs jours d'affilée. Ils n'étaient pas autorisés à communiquer avec leur famille. Ces conditions de détention s'appliquent toujours à ceux qui restent en captivité.

103. Les prisonniers ont également été assujettis au travail forcé. Depuis 2015, l'ALS-AW oblige ses prisonniers à travailler sans rémunération dans les exploitations agricoles gérées par ses partisans dans le comté de Pariang, ce qui fait d'eux un chaînon essentiel des activités du groupe dans le domaine de l'agriculture commerciale. Ce système, qui repose sur le travail forcé, demeure d'actualité. Au moment de l'établissement du présent rapport, plusieurs dizaines de prisonniers travaillaient toujours dans une ferme de l'ALS-AW, près de Biu.

104. Le Groupe d'experts a été informé qu'au moins sept prisonniers avaient été tués par l'ALS-AW :

- a) Ahmed al Taher « Mamouria » a été battu à mort à Heïban en 2014 ;
- b) Mohamed Taher a été battu à mort à Mouchtarka en 2014 ;
- c) « Jalhak » a été abattu en 2015 après s'être échappé de là où il était retenu à Adiej ;
- d) Bakhit Ismail Mubarak a été tué en 2016 après s'être échappé de là où il était retenu à Adiej ;
- e) Mohamed Ibrahim a été battu à mort dans la région de Malakal en 2012 ;
- f) Osman, membre de l'ALS-AW, a été battu à mort dans la région de Bentiu en mai 2016 parce qu'il était soupçonné de sympathiser avec des dissidents ;
- g) Mohamed Khawaja, membre de l'ALS-AW, a été tué à Pariang en décembre 2018 après avoir déserté.

105. D'autres prisonniers sont morts en détention. Abbas Abdallah Abdulrahman a été tué en 2013 lors d'une frappe aérienne ordonnée par le Gouvernement soudanais sur une base de l'ALS-AW à Mouchtarka. Mubarak « Ganja » est décédé en 2015 dans l'accident du poids lourd qui le transportait avec d'autres prisonniers de l'ALS-AW du Kordofan méridional à Pariang.

106. Le système de détention mis en place par l'ALS-AW est placé sous l'autorité du général de division Abdullah Haran. C'est la police militaire, sous les ordres de ce dernier et dirigée par le lieutenant Ahmed Nyangding, qui administre les prisons. Parmi les victimes auditionnées par le Groupe d'experts, plusieurs avaient été enlevées par le général de brigade Osman Haroun et une autre, par Adam Dakay, lieutenant de la police militaire. Gabriel Gai, général sud-soudanais de l'Armée populaire de libération du Soudan, désormais rallié au mouvement rebelle de l'APLS dans l'opposition, a été complice de certains enlèvements perpétrés par l'ALS-AW. Selon des témoins oculaires, Dakay et le major Saad Adam, ancien chef de la police militaire, sont directement impliqués dans certains des meurtres mentionnés plus haut (voir les photos de ces commandants à l'annexe 7).

#### **D. Relations entre les groupes et le Gouvernement sud-soudanais**

107. Le Gouvernement sud-soudanais, qui s'est rapproché du Soudan et dont les moyens financiers se sont amenuisés, ne fournit actuellement qu'une aide très limitée aux groupes darfouriens. Faute de moyens suffisants, le bureau des opérations spéciales de l'Armée populaire de libération du Soudan fait à présent principalement office de bureau de liaison. Intervenu au début de 2019, le remplacement aux fonctions de chef du bureau du général de division Akol Majok Nyigan par son adjoint, le lieutenant-colonel Denis Lomoro, montre que l'Armée populaire de libération du Soudan fait pour l'instant peu de cas des relations avec les rebelles du Darfour.

108. Comme le Soudan du Sud est partie prenante au processus de paix au Soudan, tous les principaux chefs rebelles darfouriens ont effectué au cours du deuxième semestre 2019 de nombreux déplacements à Djouba, qui leur ont fourni autant d'occasions de s'atteler au règlement de problèmes internes avec leurs forces militaires ainsi qu'à l'amélioration de leurs relations avec l'Armée populaire de libération du Soudan. Des sources confidentielles ont notamment informé le Groupe d'experts que le Président du MJE, Gibril Ibrahim, avait envoyé en octobre 2019 deux lettres au service du renseignement militaire de l'Armée populaire de libération du Soudan sur les activités du MJE au Soudan du Sud. Dans la première d'entre elles, il réclamait l'aide de l'Armée populaire de libération du Soudan pour reprendre les véhicules et les armes saisis par Abdulrahman Arbab lorsqu'il a quitté le MJE. Dans la seconde, il demandait au service du renseignement militaire d'intervenir pour récupérer les 900 uniformes importés par le mouvement au Soudan du Sud et qui étaient aux mains du Gouvernement sud-soudanais.

### **VIII. Droit international humanitaire et droits de l'homme**

#### **A. Aperçu général**

109. Pendant la période considérée, le Darfour a connu une relative stabilité, sans affrontements armés à grande échelle. Cela n'a pas empêché la persistance de tensions localisées, de violences visant les personnes déplacées et rapatriées, ainsi que de la violence sexuelle et fondée sur le genre. Ainsi qu'il est souligné ci-après, ces faits ont entraîné la mort de personnes, des préjudices physiques graves et des dégâts ou destructions de biens. Un certain nombre de personnes déplacées ont enduré de multiples déplacements alors qu'elles cherchaient à se mettre à l'abri d'affrontements survenus à l'intérieur des camps ou de combats sporadiques entre les forces gouvernementales et l'ALS-AW ainsi que des groupes dissidents de ce mouvement dans certaines zones du Jebel Marra. Rendues plus vulnérables à cause de leurs

déplacements répétés, elles ont été d'autant plus exposées aux risques d'agression et de violence sexuelles. Les actes visant directement la population civile, au mépris des principes de distinction et de proportionnalité, constituent une violation grave du droit international humanitaire dont doivent répondre les parties responsables. Les retards accumulés dans la constitution d'un nouveau gouvernement ont eu pour conséquence la suspension de l'application de nombreuses politiques au Darfour, notamment sur le retour des personnes déplacées et des réfugiés dans le cadre des initiatives en cours visant à trouver des solutions durables.

110. L'ambiguïté entourant les répercussions que les événements politiques survenus à Khartoum pourraient avoir sur la situation au Darfour et les améliorations qui pourraient en découler a donné lieu à plusieurs manifestations qui ont duré plusieurs jours. En dépit du problème des déplacés, dont la situation s'éternise, et du grand nombre de réfugiés, le Gouvernement soudanais n'a pas mis en œuvre de solutions durables permettant aux personnes de rentrer chez elles en toute sécurité et dans la dignité. Le taux alarmant d'atteintes à la sécurité, dont la plupart n'ont fait l'objet d'aucune enquête, a poussé les personnes déplacées à réitérer leurs appels en faveur d'un renforcement des mesures de sécurité. Le Darfour a été le théâtre de vagues de manifestations dénonçant en filigrane la réalité socioéconomique cruelle à laquelle se heurtent les populations. Des manifestants se sont inquiétés du manque de représentation adéquate des mouvements armés, notamment sur les questions touchant à la justice et au principe de responsabilité. Si de l'avis général, ces mouvements ne représentent que leurs communautés, à l'avenir, des conflits risquent d'éclater dans les camps de déplacés.

111. Lors de manifestations qui ont eu lieu à Nyala en novembre et qui portaient sur le niveau de vie, le manque de produits de base, de carburant et de moyens de transport, les forces de sécurité ont été accusées d'avoir fait un usage excessif de la force qui s'est soldé par des morts et des blessés parmi les manifestants. À la suite de ces manifestations, le Conseil souverain s'est rendu à Nyala pour tenir des réunions afin d'évaluer les dégâts et de désamorcer la crise.

## **B. Viols et actes de violence sexuelle et fondée sur le genre**

112. Selon de nombreuses sources locales, des femmes, des filles et des garçons ont été violés et agressés physiquement dans des fermes et d'autres endroits situés à proximité des camps de déplacés. L'un des obstacles à l'application de la justice et du principe de responsabilité tient en général à l'identification des auteurs de ces actes. Il s'agissait, d'après les survivants, de groupes d'hommes armés, principalement des bergers, tandis que d'autres ont été reconnus comme appartenant aux forces de sécurité. La plupart du temps, ceux qui ont été identifiés n'ont pas été appréhendés. Parmi les personnes ayant subi un viol, certaines ont enduré d'autres types de violence, notamment des passages à tabac. Le 28 juin à Tabet (Darfour septentrional), un groupe composé d'une femme, d'un homme et de deux adolescentes a été attaqué par trois hommes armés voyageant à dos de chameau. L'homme et la femme, tous les deux âgés d'une quarantaine d'années, ont été battus et chassés, tandis que les deux adolescentes, âgées de 15 et 18 ans, ont été rouées de coups et violées. L'un des agresseurs a sectionné une partie des lèvres vaginales et du clitoris de la jeune fille de 18 ans. Cette agression particulièrement cruelle risque de laisser des séquelles profondes chez les survivantes ainsi que chez les autres femmes et filles de la communauté.

113. Dans la localité de Taouïla (Darfour septentrional), où de nombreux faits de ce type se sont produits ces derniers mois, des groupes de femmes ont subi des viols collectifs et ont été sauvagement battues le 28 octobre près de leurs fermes à Changil

Tobaya, et certaines de ces femmes ont été blessées à l'arme blanche. Le 7 novembre, deux femmes déplacées ont été attaquées dans leur ferme à Martal par un groupe d'hommes armés décrits comme des bergers arabes. L'une d'elles a été brutalisée et violée après avoir essayé d'empêcher le troupeau des agresseurs de paître sur ses cultures. L'autre a été frappée à coups de bâton et blessée. Informée des faits, la police soudanaise de Taouïla a inspecté les lieux après le départ des agresseurs, qui avaient fui en laissant leurs animaux derrière eux. Aucun suspect n'a été appréhendé. Cette série d'agressions donne à penser que le viol est de plus en plus utilisé dans le contexte de la lutte qui oppose nomades et agriculteurs pour l'accès à la terre dans plusieurs régions du Darfour.

114. Selon les statistiques de sources gouvernementales confidentielles, 120 affaires de ce type ont été dénombrées entre avril et septembre. Ce chiffre est cependant très probablement inférieur à la réalité, certains obstacles sociétaux empêchant le signalement des cas de viol, en partie à cause du manque d'information et de la stigmatisation et par crainte de donner lieu à une nouvelle victimisation.

115. Les survivantes et survivants ne reçoivent pas non plus les soins adéquats, en raison, entre autres, de la distance qui les sépare des établissements de santé. Lorsqu'ils bénéficient d'une prise en charge, l'accès à des trousseaux de prophylaxie postexposition continue de poser problème. S'il est nécessaire de leur offrir une prise en charge médicale adaptée et rapide, notamment un accompagnement psychosocial, il est tout aussi essentiel de mener de véritables enquêtes et d'engager des poursuites pour enrayer certaines pratiques et combattre la culture du silence. Les autorités disposent souvent de capacités limitées pour ce qui est de traduire en justice les responsables, ce qui alimente l'impunité.

### C. Le sort des enfants en temps de conflit armé

116. La violence sexuelle contre les enfants constitue l'une des six violations graves commises sur la personne d'enfants en période de conflit armé, telles qu'énoncées dans la résolution [1612 \(2005\)](#) du Conseil de sécurité, à propos desquelles le Groupe d'experts a recueilli des informations. Selon des sources locales, une fille de 12 ans a été violée par des hommes armés à Golo (Darfour central) le 5 octobre, portant à trois le nombre de cas de viols commis ce jour-là sur des mineures dans la région. Dans un autre cas, un enregistrement vidéo largement diffusé par des militants locaux montrait deux filles de 11 et 13 ans qui racontaient le viol et le calvaire qu'elles avaient subis à Nertiti (Darfour central), aux mains d'individus qu'elles avaient identifiés grâce à leur uniforme et leur insigne comme appartenant aux Forces d'appui rapide. Toutes les deux ont été blessées et hospitalisées. La mère de l'une d'entre elles se lamentait, disant qu'il aurait mieux valu que sa fille soit tuée plutôt que d'être renvoyée ainsi souillée parmi ses semblables. Ces réactions mettent en lumière les difficultés auxquelles les survivantes font face, aggravées par l'absence d'espaces sûrs et de soutien aux enfants dans le cadre des mesures d'application du principe de responsabilité.

117. Dans la localité de Guldo (Jebel Marra), l'incendie de terres agricoles par des bergers armés le 25 novembre (voir fig. X) a poussé les habitants de la région à prendre la fuite. Bien que l'école locale n'ait pas été directement visée, cet acte a eu des conséquences graves sur les 250 garçons et filles qui fréquentaient l'école et ont été déplacés avec leur famille (voir fig. XI).

Figure X  
**Fermes incendiées le 25 novembre 2019 par des milices armées dans la localité de Guldo**



Source : observateurs locaux des droits de l'homme.

Figure XI  
**École de Guldo après l'attaque perpétrée par des milices armées**



Source : observateurs locaux des droits de l'homme.

118. Le 7 novembre, des agents des forces de sécurité ont été impliqués dans une attaque menée contre des civils près de Saraf Omra (Darfour septentrional). D'après des sources locales, des tirs aveugles ont touché des habitations, blessant six garçons âgés de 13 à 15 ans ; ils ont tous été hospitalisés (voir fig. XII et XIII).

Figure XII  
**Enfants blessés par des tirs des forces de sécurité près de Saraf Omra,  
le 7 novembre 2019**



Source : confidentielle.

Figure XIII  
**Enfant blessé recevant des soins après la fusillade survenue près de Saraf Omra**



Source : sources locales.

119. L'ALS-AW figure toujours sur la liste des parties au conflit, mais elle dément tout enrôlement et toute utilisation d'enfants. Lors d'une réunion avec le Groupe d'experts en juin dernier, Abdul Wahid a déclaré que les enfants qui se trouvaient parmi ses forces étaient des orphelins secourus par l'ALS-AW. Il n'a pas été possible

de vérifier ces dires. Il convient de rappeler que l'ALS-AW n'a pas signé de plan d'action conforme aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité visant à mettre fin aux violations graves des droits de l'enfant et à les prévenir.

#### D. Violations commises par les forces de sécurité

120. Au cours de la période considérée, divers éléments des forces de sécurité (Forces armées soudanaises, Forces d'appui rapide, police soudanaise) ont été accusés de violations des droits de l'homme, notamment d'avoir commis des actes de torture, des exécutions extrajudiciaires et des viols et d'avoir fait un usage excessif de la force. Des sources locales ont informé le Groupe d'experts qu'en novembre, quatre femmes avaient survécu à une tentative d'agression sexuelle de la part de membres des Forces d'appui rapide dans le village de Koutoum (Darfour septentrional). Une des victimes a été grièvement blessée à la tête après avoir tenté de résister et a dû être hospitalisée. Une femme de 25 ans, déplacée dans son propre pays, a été violée sous la menace d'une arme à feu le 27 octobre à Nertiti par un soldat des Forces armées soudanaises de la base militaire de Golol ; il a été arrêté et placé en détention.

121. Plusieurs sources ont indiqué que les Forces d'appui rapide avaient illégalement détenu quatre hommes du quartier Qoubba de Daeïn (Darfour oriental) et les avaient soumis à des traitements cruels, inhumains et dégradants en juillet et qu'un de ces hommes, âgé de 19 ans, en était mort le 16 juillet à l'hôpital universitaire de Daeïn. L'épisode est survenu après qu'un haut responsable des Forces d'appui rapide a ordonné l'arrestation de ces hommes parce qu'ils étaient accusés d'avoir volé un téléphone portable. Par la suite, des manifestants qui s'étaient rassemblés devant une maison louée par les Forces d'appui rapide ayant essuyé des tirs, ont pénétré dans la maison et y ont mis le feu en guise de représailles. Fait rare mais bienvenu, le Comité de sécurité du Darfour oriental a condamné l'épisode et le Procureur général a accusé de meurtre sept soldats des Forces d'appui rapide<sup>20</sup>.

122. Dans le cadre d'un autre épisode, des sources locales ont accusé des membres des Forces d'appui rapide d'avoir commis des actes de torture qui ont entraîné la mort d'un détenu, dans la foulée de nombreuses arrestations de militants du camp de Kalma (Darfour méridional) et d'autres localités.

123. Des sources locales ont informé le Groupe d'experts qu'à Nyala, huit personnes avaient été grièvement blessées et des dizaines de civils avaient perdu connaissance lorsque la Force de police soudanaise avait utilisé des balles réelles et des bombes lacrymogènes pour disperser les manifestants qui occupaient un espace à l'extérieur du quartier général de l'Armée depuis le 6 avril. Un homme est mort le 5 mai à la suite de blessures par balle qu'il avait subies pendant la répression des manifestations.

124. Après une attaque survenue le 5 septembre à Golo (Jebel Marra), un homme de 36 ans a été tué et trois autres civils ont été blessés par des membres présumés des Forces d'appui rapide. Le 18 septembre, des jeunes et des militants locaux ont organisé une veillée pour exiger l'arrestation et la poursuite des auteurs. Cinq de ces jeunes ont été arrêtés et détenus par les Forces d'appui rapide. Le commandant local des Forces d'appui rapide a menacé d'arrêter les manifestants qui exigeaient la libération des jeunes détenus.

125. Dans plusieurs cas, aucune mesure n'a été prise contre les forces de sécurité impliquées dans les fusillades et les autres violations. Les autorités doivent en tout temps garantir que les manifestations pacifiques puissent se dérouler en toute sécurité

<sup>20</sup> « 11 dead this week in Darfur violence » (11 morts cette semaine dans des violences au Darfour), *Dabanga*, 16 juillet 2019.

et que les personnes qui se livrent à des actes de torture et à l'usage illégal de la force fassent l'objet d'une enquête. Malgré la fréquence des violations, bon nombre des auteurs restent impunis.

### **E. Exactions commises par des groupes de l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid**

126. Au cours de combats opposant le Gouvernement soudanais et l'ALS-AW et de luttes intestines au sein de l'ALS-AW, certains groupes de l'ALS-AW ont commis diverses violations et exactions, telles que des meurtres et des mutilations, contre des civils, notamment des femmes et des enfants ; ces actes ont en outre donné lieu à de nouveaux déplacements et à la perte de moyens de subsistance. D'après un rapport conjoint de la MINUAD et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, en mai 2019, des affrontements entre les différentes factions de l'ALS-AW (entre les commandants Salah Borso et Mubarak Waldoon, ainsi qu'entre l'ALS-AW et le groupe dissident ALS-Paix et développement) ont entraîné le déplacement de près de 1 500 civils vers Golo et les villages des environs<sup>21</sup>. Les personnes déplacées ont signalé que plusieurs villages avaient été incendiés et que des biens civils, y compris des bêtes et des produits agricoles, avaient fait l'objet de pillages. Elles ont également signalé des violences sexuelles et des viols commis contre des femmes et des enfants. Il est difficile pour les communautés d'accueil de partager leurs ressources, déjà limitées. La situation des communautés touchées a été exacerbée du fait de l'aide humanitaire limitée, des épidémies et du manque de nourriture, d'eau et de fournitures médicales.

### **F. Violence intercommunautaire**

127. Les communautés du Darfour ont connu une relative stabilité dans certains secteurs, ce qui a entraîné le retour de personnes déplacées. En novembre, diverses sources, notamment la presse locale, ont signalé que 20 000 personnes étaient rentrées dans cinq villages différents de Taouïla et de Sortoni (Darfour septentrional), où les chefs des nomades arabes ont déclaré qu'ils cohabitaient avec les personnes déplacées et réglaient leurs différends avec elles de manière pacifique. Toutefois, les causes profondes du conflit au Darfour, notamment les menaces pour la sécurité, les litiges fonciers et la concurrence pour l'accès aux ressources, demeurent, ce qui empêche de nombreux déplacés de retourner dans la plupart des régions du Darfour. La majeure partie des affrontements mortels entre communautés ont découlé des nombreux épisodes opposant des groupes nomades aux agriculteurs. Dans bon nombre de cas, des personnes déplacées qui revendiquaient la propriété de leurs terres en toute légitimité et tentaient de les regagner ont été harcelées, menacées, agressées et chassées, voire tuées. Des femmes et des filles ont été agressées sexuellement et violées.

128. Cet environnement instable a engendré des réinstallations « exploratoires » cycliques : des déplacés et des rapatriés ont pu rentrer chez eux mais ont parfois dû retourner dans les camps ou subir un déplacement secondaire. Pour les communautés de déplacés aux prises avec la diminution des rations alimentaires et de l'aide

<sup>21</sup> MINUAD/Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, *Report on Human Rights Abuses Committed by the Abdul Wahid faction of the Sudan Liberation Movement and Splinter Groups in Darfur : January 2018–August 2019* (rapport sur les atteintes aux droits de l'homme commises au Darfour par l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid et des groupes dissidents : janvier 2018-août 2019).

humanitaire, la situation est d'autant plus grave qu'elle compromet leurs sources de revenus et leurs moyens de subsistance.

129. Les victimes d'agressions parmi les déplacés et les rapatriés décrivent généralement les auteurs des agressions comme des « nomades arabes », dont certains sont lourdement armés. Les informations selon lesquelles les Forces d'appui rapide soutiendraient la commission de ces actes criminels sont très préoccupantes. Les observateurs locaux ont fait état de nombreux épisodes de ce genre. Par exemple, le 31 octobre, un homme déplacé et sa fille adolescente ont été tués dans leur ferme par quatre bergers armés, vêtus d'uniformes militaires et voyageant à dos de chameau. Selon des sources, les auteurs des faits étaient des membres des Forces d'appui rapide de la localité de Taouïla. À la suite de cet épisode, le Procureur a demandé aux autorités de l'État du Darfour septentrional de délivrer un mandat d'arrêt à l'encontre de ces hommes et d'expulser de la région les Forces d'appui rapide ainsi que les milices. Le Groupe d'experts a été informé que les autorités n'avaient pas accédé aux demandes d'enquête relatives aux attaques perpétrées par des milices.

130. Dans un épisode semblable, des sources locales ont indiqué que des attaques injustifiées menées par des pasteurs armés contre quatre villages de la localité de Moukjar (Darfour central), le 28 septembre, avaient entraîné le déplacement de 3 000 personnes, leurs villages ayant été pillés et incendiés. Un homme de 32 ans a été tué et huit autres personnes, dont des femmes et des filles, ont été blessées. Le 21 octobre, dans la localité de Greida (Darfour méridional), des centaines d'habitants de quatre villages ont été déplacés après avoir été victimes d'agressions et de pillages lorsque des hommes armés, auxquels les Forces d'appui rapide auraient fourni des armes et des véhicules, ont fait une incursion dans leurs villages. Les victimes ont été rouées de coups, des marchés et des maisons ont été pillés, et les habitants ont reçu l'ordre, sous la menace d'une arme, de quitter immédiatement leurs villages. Ces épisodes, au cours desquels un capitaine des Forces armées soudanaises a été tué par les auteurs de ces actes, ont obligé des centaines de familles, qui avaient quitté les camps de personnes déplacées pour revenir cultiver leurs terres, à fuir vers Oum Kerfa. Par la suite, les attaquants ont libéré les bêtes qui se trouvaient dans les fermes ; à dessein, ils ont détruit les récoltes et ainsi aggravé la situation humanitaire des victimes. Les violences qui se sont déchaînées à Greida ont donné lieu à des déclarations contradictoires de la part des agriculteurs, des nomades, des forces de sécurité et du gouvernement du Darfour méridional, ainsi qu'à des manifestations.

131. La faiblesse de l'état de droit au Darfour favorise la commission de ces actes. Le Groupe a été informé que, dans de nombreux cas, les victimes avaient demandé à plusieurs reprises aux autorités d'intervenir et d'expulser les pasteurs pour permettre aux agriculteurs de se remettre à cultiver leurs terres. Les victimes ont aussi généralement exigé qu'on les indemnise et qu'on leur fournisse des services et une infrastructure de base. Elles se sont également plaintes du fait que les autorités n'avaient pas adopté de politiques globales pour répondre aux préoccupations des personnes déplacées ou rapatriées. Le nouveau gouvernement semble avoir reconnu la nécessité de remédier à la situation. Le 3 décembre, le Ministre des affaires du Cabinet, Omar Manis, a demandé que des mesures soient prises pour renforcer la sécurité et accroître la présence des forces régulières dans les zones agricoles du Darfour « pour protéger la récolte et réduire le nombre des agressions, après une série de meurtres d'agriculteurs commis par des éleveurs armés »<sup>22</sup>. Selon des sources médiatiques, le 4 décembre, une force de sécurité mixte est intervenue pour mettre fin à des combats entre agriculteurs et éleveurs dans la localité de Koutoum et a saisi tous

<sup>22</sup> Article de *Kush News*, 3 décembre 2019, disponible à l'adresse <http://kushnews.net/2019/12/214962>.

les chameaux qui avaient servi à détruire les fermes<sup>23</sup>. Par la suite, un comité de l'État a évalué les dommages sur place et ordonné le versement d'une indemnisation avant que les chameaux ne soient rendus. Il est à espérer que ces interventions opportunes se reproduiront dans d'autres cas et qu'elles auront un effet dissuasif à l'avenir.

## G. Besoins, problèmes et lacunes d'ordre humanitaire

132. Les communautés subissent les effets du blocus humanitaire ininterrompu imposé par le Gouvernement soudanais depuis 2009. Dix ans plus tard, il n'y a pas eu d'évolution tangible pour ce qui est de lever les restrictions, et seuls quelques acteurs humanitaires sont autorisés à intervenir. Les personnes déplacées contestent la politique du Programme alimentaire mondial, qui a redéfini les priorités de l'aide humanitaire en 2015, et reprochent aux organisations internationales de ne pas répondre pleinement à leurs besoins. Cette situation, conjuguée à l'enregistrement biométrique des personnes déplacées, a eu pour effet de réduire considérablement le nombre de déplacés jugés admissibles à l'aide humanitaire.

133. Au cours de la période considérée, plusieurs localités du Darfour ont connu des épidémies de maladies d'origine hydrique et d'autres affections telles que la rougeole, qui peuvent avoir des effets dévastateurs sur les groupes de personnes vivant dans des conditions de surpeuplement. Selon certaines informations, provenant notamment d'organisations humanitaires, des dizaines de personnes seraient mortes, y compris des enfants. En raison du manque de personnel et de matériel nécessaires et de la pénurie de médicaments (ou de leur coût très élevé), les malades n'ont pas été pris en charge de manière adéquate.

134. Avec le concours de l'ONU, le Gouvernement soudanais a fait des progrès en matière d'enlèvement des mines et des munitions non explosées. Cependant, à la suite d'épisodes isolés mais dévastateurs, les populations ont souligné la nécessité de poursuivre les opérations. Par exemple, le 18 août, trois membres d'une famille qui se rendaient à leur ferme à Mornei (Darfour occidental) ont été victimes de l'explosion d'une mine terrestre qui a causé la mort de deux hommes et blessé leur sœur<sup>24</sup>.

## H. Désarmement

135. La prolifération et l'utilisation des armes ont continué de susciter des appels de la part des populations en faveur d'une campagne de plus grande ampleur de désarmement et de collecte d'armes. Il y a certes eu des initiatives de désarmement par le passé, mais les attitudes se sont durcies et les communautés restent vulnérables. Des mesures ont été adoptées par le nouveau gouvernement pour faire face à l'insécurité accrue. En septembre, le général Abdel Fattah al-Burhan a lancé une campagne de désarmement à Nyala et s'est engagé à arrêter tous ceux qui menacent la sécurité de la population et à les amener à répondre de leurs actes<sup>25</sup>. Ces initiatives ne se font pas sans difficulté. Par exemple, le 17 novembre, des hommes armés à moto ont tiré sur les forces de sécurité pendant une opération de désarmement menée dans

<sup>23</sup> Article de Kush News, 4 décembre 2019, disponible à l'adresse <http://kushnews.net/2019/12/215154>.

<sup>24</sup> « Two brothers dead, sister maimed in West Darfur UXO blast » (Deux frères tués et leur sœur blessée dans l'explosion d'une munition non explosée au Darfour occidental), *Dabanga*, 19 août 2019.

<sup>25</sup> « Campaign of disarmament in Darfur » (Campagne de désarmement au Darfour), *Dabanga*, 29 septembre 2019.

la localité de Oum Doukhoun (Darfour central), blessant un officier des Forces armées soudanaises.

## **I. Des obstacles aux solutions durables**

136. Conformément au Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, établi par le Comité permanent interorganisations, le Gouvernement soudanais a annoncé en 2018 un programme de retour des personnes déplacées qui leur propose trois options : le retour dans leur lieu d'origine, leur réinstallation ailleurs dans le pays ou leur intégration dans le lieu où elles ont été déplacées. Le 5 novembre 2018, le Gouverneur du Darfour septentrional a officiellement lancé la transformation des camps à Abou Chok, Salam et Zamzam en quartiers d'habitation dotés des équipements collectifs nécessaires. Dans un premier temps, il s'est agi de réinstaller quelque 45 000 familles sur des parcelles de 300 à 400 m<sup>2</sup> et de leur remettre un titre de propriété. Ces programmes ont été suspendus du fait de l'évolution de la situation politique à Khartoum.

137. Malgré ces initiatives, la violence persistante contre les personnes déplacées et les communautés de déplacés incite beaucoup de personnes à se demander comment elles pourront retourner dans leur lieu d'origine en toute sécurité et dans la dignité. Selon des sources locales, de nombreuses personnes déplacées hésitent à envisager la possibilité de se réinstaller dans un nouvel endroit en raison des menaces à la sécurité ainsi que du manque d'infrastructures et de services de base. De plus, l'intégration dans leur lieu de résidence actuel est déjà difficile, car ces déplacés continuent de manquer de nourriture, de médicaments, d'eau potable et d'autres services de base pour lesquels ils ont besoin d'un soutien humanitaire. Les dirigeants des groupes de personnes déplacées ont déclaré que diverses zones de conflit étaient également aux prises avec des épidémies et que le Gouvernement soudanais avait parlé de démanteler les camps sans tenir compte de leurs principales préoccupations et sans mener à bien le processus de remise en état des zones ravagées par la guerre. Il faut aussi tenir compte du fait que d'autres personnes déplacées s'installent dans certaines de ces zones. Les personnes déplacées exigent en outre que le Gouvernement soudanais s'attaque au problème de la propriété foncière, qui est l'une des principales causes profondes du conflit.

## **J. Justice et principe de responsabilité**

138. Les mesures de justice transitionnelle, qui sont essentielles à l'application du principe de responsabilité, ne sont pas en place, et il n'existe pas de garanties de non-répétition, de réconciliation et de réparations. Les demandes des victimes en matière de justice et de détermination des responsabilités se multiplient, mais les habitants du Darfour craignent que les principaux responsables des violations, notamment les forces de sécurité, ne soient vraisemblablement pas amenés à répondre de leurs actes. Au cœur de toute initiative de justice transitionnelle se trouve la nécessité d'un dialogue avec les populations touchées pour mieux cerner leurs besoins en vue de trouver des solutions plus viables et durables.

139. De nombreuses sources, en particulier chez les personnes déplacées et dans la communauté four, ont également exprimé de graves préoccupations quant à la nomination des généraux Abdel Fattah al-Burhan et Hemetti, compte tenu de leur participation présumée à des violations des droits de l'homme commises par le passé dans le cadre du conflit au Darfour. La situation au Darfour nécessite un important changement de paradigme pour réduire la violence dans la région, renforcer la sécurité et mettre fin aux violations des droits de l'homme. De même, on ne saurait trop

insister sur la nécessité de rétablir la présence de l'État au Darfour, parallèlement aux réformes institutionnelles et autres visant à combler les lacunes dans le maintien effectif de l'ordre public et à améliorer l'accès à la justice.

## IX. Contrôle aux frontières et douanes

### A. Contexte

140. Au Darfour, les problèmes transfrontières qui existent depuis le début du conflit sont toujours d'actualité, en particulier en ce qui a trait aux diverses activités de contrebande et aux mouvements d'armes. De nombreuses initiatives nationales et régionales ont été mises en place pour tenter de remédier à la situation. La frontière avec le Tchad a été plus stable que les autres frontières (voir S/2019/34, par. 38). La Force conjointe soudano-tchadienne de surveillance des frontières, déployée en 2010, a assez bien réussi à renforcer la stabilité dans les zones frontalières du Darfour, dans la mesure où elle est devenue un modèle de collaboration transfrontalière dans la région. Toutefois, des difficultés subsistent, comme l'illustrent les mouvements d'armes du Darfour vers le Tchad qui ont eu lieu en 2019 (voir par. 32). Si des mesures ont été prises aux niveaux régional et national, celles prises par les institutions et les ministères chargés de la gestion des frontières au Darfour demeurent insuffisantes. Des groupes criminels opportunistes ainsi que des groupes armés en ont donc profité pour continuer leurs opérations par-delà les frontières. La frontière avec la Libye est restée vulnérable à diverses activités transfrontalières, notamment aux mouvements d'armes dans les deux directions, en raison de l'insuffisance des forces déployées dans ces zones en grande partie désertiques.

### B. Institutions concernées et défis à relever

141. Depuis leur formation, les Forces d'appui rapide ont été déployées, en grande partie, dans les zones frontalières du Darfour. Ces forces ont, dans une large mesure, fait office de tampon pour le contrôle aux frontières avec la Libye et pour épauler les Forces armées soudanaises et la Force conjointe soudano-tchadienne de surveillance des frontières à la frontière avec le Tchad. Au plus fort des manifestations à Khartoum en avril 2019, de nombreux membres des Forces d'appui rapide ont été déployés depuis le Darfour vers la capitale et d'autres grandes villes, ce qui a entraîné une réduction de la présence de ces forces le long des frontières du Darfour. Lors d'une réunion avec les entités des Nations Unies en novembre 2019, le Groupe d'experts a été informé du vide laissé par le départ des Forces d'appui rapide, particulièrement dans les zones limitrophes de la frontière avec la Libye. Cependant, certains éléments des Forces d'appui rapide ont eux-mêmes été accusés d'avoir été impliqués dans divers trafics transfrontaliers, notamment le trafic de migrants<sup>26</sup>. Dans son rapport final de 2018, le Groupe d'experts a recommandé que le Gouvernement soudanais achève la reconfiguration intégrale des Forces d'appui rapide, destinée à en faire une force professionnelle, inclusive et responsable, conformément à la loi sur les Forces d'appui rapide (S/2019/34, par. 191).

142. La douane, principal organisme situé au périmètre du pays, n'a qu'une présence limitée dans les zones frontalières du Darfour. Par le passé, le Groupe d'experts a formulé plusieurs recommandations concernant le renforcement des capacités et des

<sup>26</sup> Jérôme Tubiana, Clotilde Warin, Gaffar Mohammud Saeneen, *Multilateral damage. The Impact of EU Migration Policies on Central Saharan Routes* (Dommages multilatéraux. Incidence des politiques migratoires européennes sur les routes du centre du Sahara), Netherlands Institute of International Relations, « Clingendael », septembre 2018.

moyens de gestion des frontières (S/2019/34, par. 199). Ce manque d'institutions entrave la capacité du Gouvernement soudanais à limiter les flux continus et illégaux de biens et de services à destination et en provenance du Darfour.

143. Le Gouvernement soudanais a lancé plusieurs campagnes pour lutter contre la contrebande transfrontalière, notamment de véhicules. Le problème a toujours été la capacité du Gouvernement de mener une action rigoureuse et cohérente et de maintenir cette action dans le temps. Des sources et observateurs divers ont déclaré au Groupe d'experts que cela était dû en grande partie au manque de volonté du Gouvernement.

144. Le problème du contrôle aux frontières n'est pas propre au Darfour mais constitue plutôt un enjeu régional, comme en témoigne la création en 2016 du Centre opérationnel régional de Khartoum, qui a pour mission de lutter contre la criminalité transnationale dans la région. Le caractère régional de ces problèmes ne fait que compliquer leur résolution le long des frontières du Darfour.

## **X. Armements**

### **A. Forte présence des armes**

145. Le fait que les armes sont très répandues au Darfour, principalement en raison de la distribution massive d'armes par le Gouvernement soudanais aux milices agissant pour son compte pendant les premières années du conflit, est un problème bien connu et persistant. Cette situation est également une source d'instabilité pour la région, car certains groupes armés basés dans les pays voisins, comme la République centrafricaine et la Libye, s'approvisionnent en armes au Darfour. Au Darfour, les milices et autres bandes criminelles opportunistes continuent d'utiliser des armes de petit calibre pour provoquer l'instabilité et l'insécurité, notamment en commettant diverses violations telles que des violences sexuelles à l'égard des femmes et des attaques contre le personnel des organisations non gouvernementales internationales et les biens de la MINUAD.

146. En août 2017, le Gouvernement soudanais a lancé une campagne énergique de collecte d'armes. Pendant un certain temps, cette initiative a permis de réduire le nombre d'affrontements armés au Darfour, en particulier dans les grandes villes. Cette campagne a cependant été interrompue et de nouveaux affrontements armés ont été signalés dans l'ensemble du Darfour. À plusieurs reprises, les nouvelles autorités ont reconnu la gravité du problème. Il s'impose, en plus de collecter les armes, de renforcer les institutions chargées du maintien de l'ordre au Darfour, afin que les civils puissent compter sur les forces de sécurité pour leur protection et cesser d'estimer qu'ils doivent assurer leur propre sécurité en portant des armes à feu.

### **B. Fourniture et transfert d'armes**

147. Le Groupe d'experts a obtenu des informations selon lesquelles des armes, des munitions et des véhicules auraient été fournis au Gouvernement soudanais au cours de la période considérée. Selon diverses sources, plusieurs pays, y compris de la région, seraient impliqués dans la fourniture de matériel militaire. Au paragraphe 10 de sa résolution 1945 (2010), le Conseil de sécurité a exigé que toute vente ou fourniture d'armes et de matériel connexe au Soudan non interdite par les résolutions 1556 (2004) et 1591 (2005) soit subordonnée à la fourniture des documents nécessaires concernant l'utilisateur final. Au paragraphe 2 de sa résolution 2455 (2019), le Conseil a exigé du Groupe d'experts qu'il « rende compte de l'application

des dispositions du paragraphe 10 de la résolution 1945 (2010) et de leur efficacité ». Le Groupe d'experts note avec préoccupation qu'aucun certificat d'utilisateur final n'a été présenté au Comité des sanctions pendant la période couverte par le rapport en ce qui concerne les approvisionnements susmentionnés.

148. Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts a reçu des informations faisant état de transferts de matériel militaire vers le Darfour par le Gouvernement soudanais. En l'absence de l'approbation du Comité, comme le prévoit le paragraphe 7 de la résolution 1591 (2005) lu conjointement avec l'alinéa a) v) du paragraphe 3 de la même résolution, le transfert d'armes et de matériel militaire vers le Darfour constitue une violation des dispositions pertinentes de l'embargo sur les armes. Le Gouvernement soudanais ne nie pas avoir violé l'embargo sur les armes et invoque, pour justifier ses actions, la nécessité de protéger son territoire. Le Gouvernement soudanais n'a pas fait de demande de dérogation au cours de la période considérée.

149. Il n'y a pas de preuves qu'il y ait eu d'importants transferts d'armes aux groupes armés basés au Darfour au cours de la période à l'examen. Cependant, comme il est indiqué aux paragraphes 82 à 85, les groupes darfouriens présents en Libye ont continué de s'armer. Cette situation menace la stabilité du Darfour, puisque ces groupes pourraient tenter un jour de retourner au Darfour munis de leurs armes.

150. Compte tenu de l'évolution récente de la situation, y compris le retrait progressif de la MINUAD, et de la nécessité de renforcer les institutions qui garantiront l'état de droit, le nombre d'armes au Darfour et la question de l'efficacité de l'embargo sur les armes demeurent des sujets de préoccupation pour le Comité.

## **XI. Interdiction de voyager et gel des avoirs**

### **A. Application par les États Membres**

151. Le Groupe d'experts continue de contrôler l'application des mesures de gel des avoirs et d'interdiction de voyager prévues aux paragraphes 3 d) et 3 e) de la résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité et il a adressé une lettre aux États Membres concernés pour solliciter des renseignements sur la question.

### **B. Application par le Gouvernement soudanais**

152. Par le passé, le Gouvernement soudanais n'a pas présenté son rapport concernant la mise en œuvre de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs. En novembre 2014, le Gouvernement soudanais a déclaré qu'il était incapable d'appliquer les mesures relatives au gel des avoirs. En juin 2017, en octobre 2018 et en juillet 2019, le Groupe d'experts a prié le Gouvernement soudanais d'actualiser sa position concernant la mise en œuvre des mesures de gel des avoirs. Le Gouvernement n'a fourni aucune réponse à ce sujet. Deux des individus désignés, à savoir, Musa Hilal Abdalla Alnsiem (SDi.002) et Gaffar Mohammed Elhassan (SDi.001) sont actuellement au Soudan ; Musa Hilal Abdalla Alnsiem est détenu par le Gouvernement soudanais.

### **C. Enquêtes en cours concernant l'interdiction de voyager**

153. En 2014, 2017 et 2018 ainsi qu'en juillet 2019, le Groupe d'experts avait demandé au Gouvernement tchadien d'examiner un certain nombre de violations de l'interdiction de voyager qui auraient été commises par Musa Hilal (SDi.002) et Jibril

Abdulkarim Ibrahim Mayu (SDi.004), lorsqu'ils se seraient rendus au Tchad après leur inscription sur la liste. Aucune réponse n'a été reçue du Gouvernement tchadien.

154. D'après certaines sources, Jibril Abdulkarim Ibrahim Mayu se trouverait de façon intermittente au Tchad et se livrerait à diverses activités illicites telles que la contrebande.

## **XII. Financement des groupes armés**

155. La Libye demeure la principale source de financement des groupes armés darfouriens. La plupart des groupes armés darfouriens, à savoir l'ALS-MM, l'ALS-AW, l'ALS-CT, le MJE, le Rassemblement des forces de libération du Soudan et les partisans de Musa Hilal, sont présents en Libye et profitent de la situation politique et de la guerre civile qui y fait rage. Le Soudan du Sud n'est plus une option intéressante pour les groupes armés darfouriens, du fait du soutien restreint qu'il leur apporte : seuls de petits groupes y sont encore actifs. L'ALS-AW est le seul groupe rebelle qui a maintenu une présence importante au Darfour, essentiellement dans la région du Jebel Marra. En 2019, l'ALS-AW a trouvé une nouvelle source importante de financement : l'exploitation de l'or.

### **A. Groupes armés au Darfour**

#### **1. Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid**

156. Ces dernières années, le financement de ce mouvement au Darfour provenait principalement des taxes imposées aux résidents des camps de déplacés et celles imposées dans les territoires du Jebel Marra sous son contrôle<sup>27</sup>. Le leadership d'Abdul Wahid étant de plus en plus contesté dans les camps, il est devenu plus difficile de percevoir les taxes imposées aux déplacés. L'ALS-AW a perdu le contrôle de plusieurs territoires et marchés du fait des opérations militaires menées par le Gouvernement soudanais depuis 2016. Les activités agricoles et commerciales dans la zone contrôlée par l'ALS-AW ont également souffert. Les membres de ce groupe ont souvent recours au vol de bétail appartenant aux Arabes pour subvenir à leurs besoins.

157. En 2019, l'ALS-AW dans la région du Jebel Marra a trouvé une nouvelle source importante de financement : l'exploitation de la mine d'or de Torroye. Dès la découverte de cette mine d'or, des milliers de civils sont arrivés sur le site pour se lancer dans l'exploitation minière artisanale. Plusieurs éminents commandants de l'ALS-AW, notamment Abdulrazig Turti et Zunoon Abdelshafi (voir [S/2019/34](#), par. 48 à 52), ont été déployés sur le site pour superviser les opérations minières et taxer les mineurs. D'après les mineurs auditionnés par le Groupe d'experts, l'ALS-AW perçoit environ 25 % des recettes produites par les mineurs, ce qui représente des sommes considérables.

158. Les roches sont extraites des mines de Torroye et transportées par camion à Kidingir, où l'or est extrait et traité par des méthodes artisanales primitives (voir fig. XIV). Cet or artisanal (voir fig. XV) est généralement acheté par des commerçants de Nyala.

<sup>27</sup> Pour une description détaillée du système de taxation administré par l'ALS-AW au Darfour, voir [S/2019/34](#), par. 61 à 63.

Figure XIV  
**Exploitation artisanale de l'or à Kidingir**



Source : mineur local.

Figure XV  
**Or trouvé à Torroye**



Source : mineur local.

159. De plus en plus préoccupé par le renforcement de l'ALS-AW, qui profite de l'exploitation de la mine d'or, le Gouvernement soudanais a tenté de mettre un frein à cette nouvelle source de financement du groupe. Après l'accrochage qu'il y a eu à Kidingir en septembre entre l'armée et les mineurs (voir par. 47), le Gouverneur par intérim du Darfour méridional a publié, en octobre 2019, un décret visant à mettre fin à toutes les formes d'exploitation minière dans les localités du Merching, du Jebel Marra-Est et d'Alwehda, y compris Kidingir. Il a déclaré que la région, où 270 kilogrammes d'or avaient été produits en deux mois, était devenue une menace pour

la sécurité de l'ensemble du Darfour méridional<sup>28</sup>. Le décret a entraîné la fermeture des exploitations minières qui se trouvaient à Kidingir (voir annexe 8). Aujourd'hui, le minerai d'or de Torroye est traité et vendu dans les villages de Feina et de Dar el-Salam, et l'ALS-AW continue de tirer profit de ces activités.

## 2. Milices arabes

160. Plusieurs milices arabes, présentes au Darfour, se livrent à des activités criminelles ; il s'agirait notamment d'enlèvements contre rançon, de traite des personnes, de trafic d'armes et de stupéfiants ou encore de vol de bétail. Les groupes arabes, dont certains sont partisans de Musa Hilal, sont devenus la principale source d'armes et de munitions de l'ALS-AW dans le Jebel Marra.

## B. Groupes armés présents au Soudan du Sud

### 1. Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid

#### a) Activités commerciales

161. L'ALS-AW est présente au Soudan du Sud, où elle exerce des activités commerciales, principalement dans les domaines de l'agriculture et des transports. Elle perçoit également des contributions auprès des commerçants four qui ont des activités au Soudan du Sud.

162. Selon plusieurs anciens agents de l'ALS-AW auditionnés par le Groupe d'experts au Soudan du Sud et en Ouganda, le commandant de l'ALS-AW au Soudan du Sud, Abdullah Harran, gère ses diverses activités commerciales en étroite coopération avec les élites dinka locales à Pariang, notamment l'homme d'affaires Simon Lueth Tor et le général Deng Mayik. Dans le cadre d'une relation symbiotique, l'ALS-AW assure la sécurité et la protection des Dinka locaux contre les attaques des Nuer, tandis que les élites dinka locales mettent à la disposition de l'ALS-AW des terres agricoles, du bétail et des chèvres à des fins commerciales.

163. La culture de l'oignon, de la tomate, du sorgho et des légumes verts est pratiquée dans la région de Pariang. Selon une source de l'ALS-AW, 478 tonnes d'oignons ont été cultivées en 2018. Les produits agricoles sont vendus sur les marchés locaux de Wau, Bentiu, Yida et Djouba et sont également exportés. L'avion appartenant à Simon Lueth Tor est souvent utilisé pour le transport de produits agricoles jusqu'à Djouba, surtout pendant la saison des pluies.

164. L'ALS-AW fait également de l'élevage dans la région de Pariang (quelque 100 bovins et 300 chèvres).

165. L'ALS-AW exploite une entreprise de transport, qui possède 11 camions (voir fig. XVI). L'entreprise de transport est gérée par Mohamed Adam, Abdallah Rockero et Salah Babikir. Ces camions sont utilisés pour le transport de marchandises entre Djouba, Wau, Bentiu, Pariang et Yida. Un camion peut produire un revenu net allant jusqu'à 11 000 dollars par mois.

<sup>28</sup> Voir <https://www.darfur24.com/2019/10/05/>.

Figure XVI  
Camions de l'ALS-AW à Djouba, le 7 novembre 2019



Source : confidentielle.

166. L'ALS-AW perçoit également des contributions auprès des commerçants four qui ont des activités au Soudan du Sud. Sultan Adam Four, basé à Djouba, est en charge de cette activité. Abdul Wahid et Abdullah Harran se partagent le produit des activités commerciales menées au Soudan du Sud, transféré par l'intermédiaire du système bancaire *hawala*, et l'utilisent pour subvenir aux besoins de leurs familles et

entretenir leurs établissements respectifs, ainsi que le bureau de l'ALS-AW à Kampala.

b) Mémoire d'accord entre Abdul Wahid et une entité commerciale sud-soudanaise

167. Au cours de ses enquêtes, le Groupe d'experts a eu connaissance d'un accord passé entre l'ALS-AW et une entité commerciale sud-soudanaise, dans le cadre duquel l'ALS-AW a reçu 25 véhicules de type Land Cruiser, deux camions, des pièces de rechange, de la nourriture et des fournitures diverses. Bien que le montant total négocié directement par Abdul Wahid ait été pour 4,1 millions de dollars, des équipements et du matériel d'une valeur de 3,47 millions de dollars ont été fournis à l'ALS-AW. L'ALS-AW n'ayant pas payé ce qu'elle devait, le reste du matériel ne lui a pas été remis. En avril 2014, un mémorandum d'accord renégocié<sup>29</sup> a été signé entre Abdul Wahid et l'entité commerciale sud-soudanaise, en vertu duquel Abdul Wahid a accepté de payer une surtaxe d'un million de dollars pour chaque année où le montant du contrat n'a pas été acquitté (voir annexe 9). Le montant du contrat est toujours en souffrance. Des procédures de recouvrement ont été engagées devant les tribunaux au Soudan du Sud et en Ouganda.

## 2. Factions du Mouvement pour la justice et l'égalité

168. Au Soudan du Sud, le MJE et le Conseil révolutionnaire soudanais, un groupe dissident du MJE, fournissent des services de sécurité et un appui opérationnel au Gouverneur de l'État de la Lol, Rizig Zakaria Hassan, dans la ville de Raja et alentour, pour lesquels ils reçoivent une aide financière limitée en plus de munitions, d'uniformes et de fournitures. Afin de subvenir à leurs besoins, les deux groupes ont commencé à avoir des activités commerciales, parfois en tant que civils. Ils font de l'agriculture et transportent des marchandises, notamment du sucre, de l'huile et des oignons, depuis Wau et Aweil jusqu'à Raga et Boro Medina, qu'ils vendent sur les marchés locaux.

## C. Groupes armés présents en Libye

### 1. Mercenariat

169. Les divers groupes armés darfouriens présents en Libye sont des groupes mercenaires qui cherchent à se renforcer en gagnant de l'argent et en s'approvisionnant en armes et en matériel. Ces groupes s'allient avec les diverses factions libyennes généralement par intérêt et changent parfois de camp. Tous les groupes darfouriens ont profité de véhicules, d'armes et d'autres fournitures ainsi que de l'appui financier fournis par les factions libyennes.

170. Les rétributions que reçoivent les groupes armés darfouriens dépendent des accords qu'ils ont avec les groupes armés libyens. Souvent, un groupe de 10 combattants peut recevoir un véhicule et des armes de la part d'une partie libyenne. Ce qu'ils touchent pour attaquer et saisir de nouvelles installations et de nouveaux biens est plus élevé que ce qu'ils toucheraient pour garder ces mêmes installations. Après une attaque réussie, les combattants sont autorisés à conserver les véhicules et les biens qu'ils ont saisis. Les courtiers versent jusqu'à 3 000 dollars pour qu'un nouveau combattant rejoigne l'une des factions libyennes.

171. Selon une source, les combattants de l'ALS-MM touchent un salaire mensuel de 1 500 dinars libyens, tandis que les officiers touchent 2 500 dinars libyens. Les salaires sont parfois versés de façon intermittente. Par exemple, entre septembre 2018

<sup>29</sup> Information obtenue d'une source confidentielle ayant eu des liens par le passé avec l'ALS-AW.

et août 2019, seuls cinq mois de salaire ont été versés. Le commandant général Juma Hagar et son adjoint Jabir Ishag obtiennent l'argent, principalement de l'Armée nationale libyenne, et le remettent au colonel Abdou Dekles, chargé des questions budgétaires. C'est le colonel Dekles qui verse les salaires à chaque combattant, en espèces.

## 2. Activités criminelles

172. Le Groupe d'experts a été informé que, outre leurs activités de mercenaires combattant pour diverses factions libyennes, certains groupes armés darfouriens protégeaient les personnes qui se livraient au trafic de migrants et assuraient leur passage en toute sécurité, procédaient à des enlèvements contre rançon et faisaient de la contrebande d'armes, de stupéfiants et de voitures. Ces activités sont souvent menées en association avec des groupes criminels locaux implantés en Libye et au Tchad.

173. En particulier, la plupart des groupes armés darfouriens se livrent à la contrebande de voitures depuis la Libye vers le Tchad et le Darfour. Ces groupes sont payés par des concessionnaires automobiles soudanais pour escorter des convois de voitures civiles des zones contrôlées par l'Armée nationale libyenne jusqu'aux frontières du Tchad et du Soudan, où les voitures sont vendues. Certaines de ces voitures sont transportées sur des camions, tandis que d'autres sont conduites. Les groupes sont généralement payés 3 000 dinars libyens pour chaque voiture du convoi. Les principales routes de contrebande vont a) de Koufra à Djebel Aouïnat et Maliha ou Omdurman (Soudan) ; b) d'Oum el-Araneb à Kouri Bougoudi et Zouarké (Tchad) ; c) de Bzeima à Tazerbo, Sara et Amdjarass (Tchad).

## XIII. Recommandations

174. Le Groupe d'experts recommande au Comité :

- a) d'exhorter le Gouvernement soudanais à coopérer pleinement avec le Groupe d'experts, en particulier en ce qui concerne la délivrance de visas et l'accès au Darfour, afin qu'il puisse s'acquitter efficacement de son mandat ;
- b) d'encourager le Gouvernement soudanais à désarmer toutes les milices opérant au Darfour et à les amener à répondre de leurs actes, comme le prévoit la résolution [1591 \(2005\)](#) du Conseil de sécurité ;
- c) d'encourager le Gouvernement soudanais à achever la reconfiguration intégrale des Forces d'appui rapide, pour en faire une force professionnelle, responsable et inclusive, conformément à la loi sur les Forces d'appui rapide ;
- d) de soutenir les efforts faits par le Gouvernement soudanais en vue de l'intégration complète des ex-combattants ;
- e) d'encourager et de soutenir l'action menée par le Gouvernement soudanais pour renforcer les capacités des institutions chargées de l'application des lois et de l'administration de la justice dans tout le Darfour, y compris dans les zones rurales où son empreinte est faible ou inexistante ;
- f) d'encourager le Gouvernement soudanais à mettre en place des mécanismes de justice transitionnelle qui respectent l'équilibre femmes-hommes et soient axés sur les victimes, l'objectif étant de contribuer à l'instauration d'une paix, d'une réconciliation et d'une justice durables au Darfour ;
- g) d'encourager le Gouvernement soudanais à poursuivre le dialogue engagé avec la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des

violences sexuelles commises en période de conflit afin d'élaborer un plan de mise en œuvre du Communiqué conjoint proposé entre l'ONU, les partenaires et le Gouvernement soudanais ;

h) d'encourager le Gouvernement soudanais à parvenir à une réconciliation intercommunautaire durable, en particulier entre les agriculteurs et les communautés nomades, en privilégiant les approches préventives plutôt que les réactions ponctuelles.

175. Rappelant ses recommandations antérieures sur la question, le Groupe d'experts redit que le Comité souhaitera peut-être demander au Gouvernement soudanais d'appliquer le gel des avoirs visant les personnes et entités désignées.

176. Le Groupe d'experts recommande au Conseil de sécurité :

a) de jouer un rôle de chef de file, en collaboration avec l'Union africaine, afin d'accélérer le processus de paix au Darfour, ce qui pourrait passer notamment par l'adoption d'une résolution sur la médiation et le lieu où se tiendront les pourparlers ;

b) d'encourager les parties au processus de paix à faire en sorte que les déplacés et réfugiés, y compris les organisations de femmes des communautés de déplacés et de réfugiés, soient représentés dans les pourparlers de paix ;

c) d'appuyer la coopération entre le Soudan et les États de la région, notamment en renforçant les forces conjointes de surveillance des frontières, l'accent étant mis sur la prévention du trafic d'armes et de la traite des êtres humains ;

d) d'encourager le Gouvernement sud-soudanais à prendre des mesures contre les actes illégaux commis sur son territoire par l'ALS-AW et son commandant Abdullah Haran, en particulier le système de détention mis en place par le groupe ;

e) d'exhorter les factions en conflit en Libye à cesser de coopérer avec les groupes armés darfouriens, de les financer et de les approvisionner en matériel militaire.

177. Le Groupe d'experts recommande que l'ONU, en sa qualité de membre de la Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour, comme prévu au paragraphe 480 du Document de Doha, fasse son possible pour que les mouvements signataires du Document de Doha soient associés à la transition politique.

178. Le Groupe d'experts recommande que l'équipe de pays des Nations Unies et la MINUAD soutiennent le Gouvernement soudanais dans les efforts qu'il fait pour améliorer les conditions socioéconomiques des populations locales et agir conformément au Cadre conceptuel du Comité permanent interorganisations sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays afin de faciliter le retour des déplacés et des réfugiés.

## Annex 1 — Mandate

In paragraph 7 of resolution [1556 \(2004\)](#), the Security Council mandated all states to take the necessary measures to prevent the sale or supply, to all non-governmental entities and individuals, including the Janjaweed, operating in the states of North Darfur, South Darfur and West Darfur, by their nationals or from their territories or using their flag vessels or aircraft, of arms and related materiel of all types, including weapons and ammunition, military vehicles and equipment, paramilitary equipment, and spare parts for the aforementioned, whether or not originating in their territories.

In paragraph 8 of the resolution [1556 \(2004\)](#), the Council further mandated all states to take the necessary measures to prevent any provision to the non-governmental entities and individuals identified in paragraph 7, by their nationals or from their territories of technical training or assistance related to the provision, manufacture, maintenance or use of the items listed in paragraph 7.

In paragraph 7 of its resolution [1591 \(2005\)](#), the Council extended the arms embargo to include all parties to the N'Djamena Ceasefire Agreement and any other belligerents in the aforementioned areas in Darfur.

In its resolution [2035 \(2012\)](#), the Council extended the reference to the three states of Darfur to all the territory of Darfur, including the new states of Eastern and Central Darfur created on 11 January 2012.

The enforcement of arms embargo was further strengthened, in Paragraph 10 of the resolution [1945](#), by imposing the condition of end user documentation for any sale or supply of arms and related materiel that is otherwise not prohibited by resolutions [1556](#) and [1591](#).

In paragraphs 3 (d) and 3 (e) of resolution [1591 \(2005\)](#), the Council imposed targeted travel and financial sanctions on designated individuals (the listing criteria were further extended to entities in resolution [2035 \(2012\)](#)), to be designated by the Security Council Committee established pursuant to resolution [1591 \(2005\)](#), on the basis of the criteria set out in paragraph 3 (c) of that resolution. In its resolution [1672 \(2006\)](#), the Council designated four individuals.

The Panel operates under the direction of the Security Council Committee established pursuant to resolution [1591 \(2005\)](#). The mandate of the Panel, as set out in resolution [1591 \(2005\)](#), is:

- a- To assist the Committee in monitoring implementation of the arms embargo;
- b- To assist the Committee in monitoring implementation of the targeted travel and financial sanctions; and
- c- To make recommendations to the Committee on actions that the Security Council may want to consider.

In its resolution [2340 \(2017\)](#) and preceding resolutions, the Security Council also requested that the Panel:

- d- Report on the implementation and effectiveness of paragraph 10 of resolution [1945 \(2010\)](#) in quarterly updates;
- e- Continue to coordinate its activities, as appropriate, with the operations of the UNAMID, with international efforts to promote a political process in Darfur, and with other Panels or Groups of Experts, established by the Security Council, as relevant to the implementation of its mandate;
- f- Assess in its first and final reports;
- g- Progress towards reducing violations by all parties of the measures imposed by paragraphs 7 and 8 of resolution [1556 \(2004\)](#), paragraph 7 of resolution [1591 \(2005\)](#) and paragraph 10 of resolution [1945 \(2010\)](#);

- h- Progress towards removing impediments to the political process and threats to stability in Darfur and the region;
- i- Violations of international humanitarian law or violations or abuses of human rights, including those that involve attacks on the civilian population, sexual and gender-based violence and violations and abuses against children; and
- j- Other violations of the above-mentioned resolutions;
- k- Provide the Committee with information on those individuals and entities meeting the listing criteria in paragraph 3 (c) of resolution [1591 \(2005\)](#);
- l- Continue to investigate the financing and role of armed, military and political groups in attacks against UNAMID personnel in Darfur, noting that individuals and entities planning, sponsoring or participating in such attacks constitute a threat to stability in Darfur and may therefore meet the designation criteria provided for in paragraph 3 (c) of resolution [1591 \(2005\)](#); and
- m- Investigate any means of the financing of armed groups in Darfur.

**Annex 2 — Statement by the Darfuri IDPs and Refugee Camps Administration  
(25 March 2019)**

Darfuri IDPs and Refugee Camps Administration  
Statement

25 March 2019

With reference to our statement issued on 22 March 2019, regarding the abolition of role of Coordinators of IDPs and Refugees and the suspension of activities of the United People's Front - UPF inside the camps.

We intend to separate between IDPs and Refugees from the UPF. We reaffirm our steadfastness to reach our goals of achieving everlasting peace in Darfur and restoration of rule of law and sustain life of dignity for Sudanese people regardless of their race, religion, culture or political background.

1. We the undersigned leaders of the IDPs and Refugees camps, call upon all members of Sudan Liberation Movement and Army – SLM/A led by Abdel Wahid Mohammad Al Nur, to abide by the following in order to prevent crimes and illegal activities committed by some members who are directed by Abdulwahid which severely impacts lives in the camps.

2. We condemn by the strongest terms the illegal deeds committed by Adam Rujal in the IDP camps, we are well aware of the nature of dealings and coordination between Adam Rujal and Abdel Wahid and the instructions to implement criminal plans inside the camps.

We confirm Adam Rujal work in trade in Hila Beida, northeast of Zalingei and lives free of any governmental harassment, therefore we warn the IDPs and Refugees against dealing with Adam Rujal as he does not represent the IDPs and refugees Administration and to disregard any statements issued by Adam Rujal or Abdul Wahid Mohammad Nur, who has failed to manage his movement militarily, politically and organizationally. Abdul Wahid has become a major threat to our just cause.

3. We request that the IDP and refugee camps to be under the direct supervision of the UNHCR and the United Nations authority until the crisis is resolved and peace is restored.

4. We are calling upon all organisations working in Darfur to disregard all statements issued by Adam Rojal, he his not authorized by the IDPs and Refugees Administration to speak on their behalf. Any enquiries for information about IDPS and Refugees should be obtained from IDPs and Refugees Administration issued by the undersigned camps Chiefs.

5. We call upon the United Nations, the Security Council the International Criminal Court, the European Union, the African Union Peace Security Council, the Troika, the Embassies of States that respect human rights to clearly condemn the crimes committed by Abdel Wahid and his military personel inside the IDP and Refugee camps.

We are appealing to the UN from within our camps to take care of our issues, especially in the area of protection, the resumption of the flow of relief humanitarian aid, the rapid return of international organizations to carry out their duties and put an end to the policies which seek to settle foreigners in our lands that we were force to flee.

6. Darfuri IDPs and Refugee camps Administration is in the process of election of new leaders, after Abdel Wahid Mohammed Al Nor has distanced himself from Darfur for a very long time, but continues his manipulations, elimination policies and bias to his family, taking money by force from IDPs and uses agents to commit crimes in the camps.

7. Finally we reaffirm our adherence to our just rights and our support for the popular revolution that has become a reality and we believe together we could stop the bloodshed in Darfur by uprooting the genocidal regime.

Signed by:

Darfuri IDPs and Refugee Camps Administration

- 1/ Sheikh : Ali Abdulrahman Altahir Chief Administrator of IDPs and Refugees Kalma camp.
- 2/ Sheikh Salih Issa Mohamed General Secretary of IDPs and Refugees Administration Kalma camp.
- 3/ Idris Abdallah Mohamed Head of Youth of IDPs and Refugees Kalma Camp.
- 4/ Khadega Abdallah Abaker Head of IDPs and Refugees Women Association Kalma Camp
- 5/ Sabir Rudwan Chief of Center (1)
- 6/ Abduljabar Mohamed Hussein Chief of Center (2)
- 7/ Ibrahim Ahmed Abdallah Chief of Center (3)
- 8/ Salah Abdulgadir Hassan Chief of Center (4)
- 9/ Mussa Bahar Adam Chief of Center (5)
- 10/ Omda Adam Sharaf el-din Omer Chief of Center (6)
- 11/ Issa Adam Ahmed Chief of Center (7)
- 12/ Zakaria Idris Hassan Chief of Center (8)
- 13/ Guma'a Bakhit Hamid Chief of Center (9)
- 14/ Abdallah Mohamed Suliman Chief of Educational council in Kalma Camp.
- 15/ Mussa Ishag Ahmed Chief of Drieg Camp in Nyala.
- 16/ Seif el-din Adam Mussa Salih Chief of Bleil Camp - Nyala.
- 17/ Mohamed Ahmed Abdulrahman Chief of Utash Camp.
- 18/ Ahmed Mohamed Hassan Chief of Al- Salam Camp
- 19/ Mohamed Ibrahim Chief of Al-Neem Camp Eastern Darfur
- 20/ Adam Ahmed Issa Chief of Demna Camp
- 21/ Nouredin Ishaq Mahmoud Chief of Sekelly Camp.
- 22/ Mousa Nasr Aldin Ibrahim Ahmed Chief of Mousa Camp.
- 23/ Mohamed Seneen Mohamed Chief of Demarcated Sakelly Camp.
- 24/ Gumma Bakhit Hamid Chief of IDPs 2013/2014
- 25/ Adam Internet Chief of Kabkabiya Camps

Sheikh Ali Abdulrahman Altahir  
 Chief of IDPs Camps Administration  
 26/03/2019 Nyala  
 alisheikhali60@gmail.com  
 Mobile: 00249916899162

**Annex 3 — Statement by the SLA High leadership Council freezing the powers of Abdul Wahid Nur (1 May 2019)**



**SUDAN LIBERATION MOVEMENT  
HIGH LEADERSHIP COUNCIL**



In order to preserve the cohesion and unity in the early years, we have exercised wisdom and patience and concealed all our organizational differences with the movement's president so as not to give the enemy an opportunity to strike at our unity and internal cohesion. We continued this struggle by urging the members to concentrate all our efforts to defeat the regime, as it is a necessary step and an important entry point to bring down the rest of the system that has been perpetuated for thirty years in all corrupt civil state institutions and armed criminal militias of Janjaweed and Rapid Support Force that committed the most heinous crimes against the people and our homeland Darfur.

Throughout two-and-a-half-year of consultations between the founders and the factions of the movement and the continuous communication and coordination with our friends and supporters who are concerned from the international community, especially the permanent members of the Security Council, the special envoys of Britain, France and Germany, the UN Security Council Panel of experts, UNAMID, and after the verification of serious damage and crimes attributed by the Chairperson of the movement, we provide the following example:

**First:**

The issuance of serious decisions affecting the lives of individuals and groups, such as elimination of and issue death sentences without trial as a result of difference of opinion, which took the lives of a large number of people such as ordering to murder of the Deputy Director of Administration of the Internally displaced Persons and refugees currently Al Shafi Abdullah Abdul Karim and also ordered the assassination of Major General Abbas Khamis in Juba, and recently the massacre took place in Kalma camp on 11th April 2019, resulted in sixteen dead and dozens wounded of the innocent displaced residents of the camp.

**Second:**

The Chairperson of the movement continued to adopt fatal decisions that affect the interests and legitimate rights of the members of the movement and the IDPs, disregard the constitutional rules of the movement and its leaders and institutions. These wrong decisions served the agenda of the regime, forgetting the enormous sacrifices made by the people of Darfur and ignoring the scale of the crisis and the grave consequences that left millions of victims who paid dearly for their Freedom and dignity. Thus, violating the Constitution, which he himself signed and which we have sworn to respect and invoke, thus losing the organization's effectiveness and ability to meet the challenges.

**Third:**

The destruction of the military sector completely and the prevention of support and training preoccupied with his self-interest and false media statements, and worked to dismantle the trained and organized military units under the leadership of the incompetent and weakened and create strife and distinction between the honorable army leaders using a policy of divide and ignite the wars of internal



Head Office: France: +33767828896 +33605574340

Email: kazansky95@gmail.com



## SUDAN LIBERATION MOVEMENT HIGH LEADERSHIP COUNCIL



weakness and exhaustion, opening the door of penetration, Among them resorting to the system and accepting the margin of power to escape its tyranny.

#### Fourth:

Neglecting the building of the movement's institutions and ignoring the qualification and training of members as a pillar of the organization's power and prevent the provision of scholarships for victims of genocide Although the movement enjoyed in earlier times excellent relations with international and regional educational institutions.

#### Fifth:

The chairperson Abdul Wahid dealt with comrades in the organization and with the liberation movements and opposition political parties and with the diplomatic entities and representatives of organizations, which led many comrades to escape away from the tyranny of the chairperson and many of them declared their dissent from the movement and formed their own independent organizations and make other organizations alienated from any alliances that include Sudan Liberation Movement / Army SLM/A led by Abdul Wahid, which made the movement in complete isolation and pariahs from the national political alliances of oppositional groups and parties on the same struggle.

#### First:

##### The higher leadership council and founders

1. Mohamed Zakaria Yahia Arabab Vice Chairman and member of higher leadership council.
2. Ahmed Ibrahim Yousif Secretary of Foreign Affairs and member (HLC)
3. Hafiz Yousif Hamoda Secretary of Political Affairs and member (HLC)
4. Ali Hamid Mohamed Secretary for IDPs and Refugees member (HLC)
5. Salaheldin Abakar Abuelkhairat member of (HLC)
6. Eiman Abuelgasim Saifeldin
7. Mohamed Haroon bosh
8. Mohamed Yousif Ahmed (Hamadi)
9. Eng.Abdulgabar Yahia (Jabra)
10. Abu Huraira Ahmed Ismail Abakar
11. aziza Ibrahim
12. abbs hamedelinl elshater



Head Office: France: +33767828896 +33605574340

Email: kazansky95@gmail.com



## SUDAN LIBERATION MOVEMENT HIGH LEADERSHIP COUNCIL



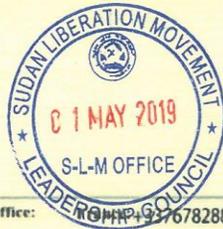
**Second:**

**Field commanders of (SLA) in other areas**

1. Major General Haroon Abdulkarim (Frank) former commander of division four
2. Major General Abbas Khamis (BAO) second commander of Secular Sudan Division
3. Major General Mustafa Nasreldin Tombor vice cheff of stuff mobilization and former Military spokesperson.
4. Major General Dauod Sidiq
5. Brigadier Ameer Ahmed Tarbush Commander (MI) Secular Sudan Division
6. Brigadier Osman Khalil Adam Commander of administration (presidency)
7. Colonel Mohamed Adam abakar (Mirisela) Commander in Secular Sudan Division
8. Major Adam Abakar Commander communications Secular Sudan Division
9. Captain Alrasheed Salih Financial Administration Secular Sudan Division
10. First Lieutenant Hamad Abdeen Revolutionary mobilization Secular Sudan Division.

**Third:**

1. General Administration of IDPs and Refugees which include all the IDPs Camps in Darfur total of 153 camps with all its sectors (women ,youth etc..) and the Refugees in neighbouring countries.
2. Representatives of the Refugees ( Chad)
  - a. Ismail Mohamed Abdulmajeed
  - b. Idris Adam Ibrahim
  - c. Dawood Abdulrasul Khamis
  - d. Abdulaal Alfadil Alshaikh
  - e. Alfatih Younis
  - f. Aisha Mohamed Abdulrahman
  - g. Nabil Mohamed Abdalla
  - h. Dr.Mohamed Adam Sharafeldin
  - i. Jawahir Ibrahim Abdulrasul
  - j. Aisha Hussain Bukur
  - k. Abdulraziq Yousif Mohamed
  - l. Yahia Mohamed Isaac
  - m. Gada Ahmed Mohamed
  - n. Mohamed Alobied Abdalla
  - o. Zakaria Yagoub Khamis
  - p. Hawa Zakaria Mohamed
  - q. Hussain Mohamed Bukur
3. Representatives of Refugees in East Africa
  - a. Yasir Abdulhalim Adam Tanzania
  - b. Husna Idriss Kenya
4. Asaad Abdalla Ahmed Representatives of the Refugees in central and west Africa.



Head Office: +9767828896 +33605574340

Email: kazansky95@gmail.com



## SUDAN LIBERATION MOVEMENT HIGH LEADERSHIP COUNCIL



### Fourth:

#### Representatives of Internal Offices

1. Central Darfur office
  - Mr.S.A.H
2. South Darfur Office
  - Mr. K.K.F
3. North Darfur Office
  - Mr.A.M.A
4. East Darfur Office
  - a.Mamoun Wadi Mamoun
  - b. Mr. N.A.Y
5. National Capital Office
  - a. Mr. A. M. A
  - b. Mr. D.A.S
  - c. Mr. H.K.A
6. Eastern Region Mr. A.M .D
7. Kordofan Region Mr.D.M.A
8. Northern Region
  - a.Mr.DR. S.B.M
  - b. Mr. Y. A. R

### Fifth:

#### Civil Society

1. Representative of internal civil society Mr. H. A .SH
2. Representative civil society in diaspora Mrs. Maha Alhadi Tebaiq

### Sixth:

#### Representatives of the Movement in diaspora

1. Representatives of the Movement in Middle East
  - a. Idriss Mohamed Arbab
  - b. Khalid Adam Ahmed
2. Representative of the Movement in USA Dr.Omar Abakar
3. Representatives of the Movement in EU
  - a.Ali Abulkarim Hussain
  - b.Salma Ibrahim
  - c.Altai Abdurahman Abdalla



Head Office: France: +33767828896 +33605574340

Email: kazansky95@gmail.com



## SUDAN LIBERATION MOVEMENT HIGH LEADERSHIP COUNCIL



- d. Isamil Adam Ahmed
- e. Abdulkarim Abakar Adam
- f. Mohamed Isaac bukor
- g. Hasabalkarim Ahmed Abulkarim
- h. Yasin Ahmed
- i. Nureldin Aldoma

**4. Representatives of the Movement in Gulf of Arab countries**

- a. Salaheldin Adam Mohamed Shuaib
- b. Eng. Mohamed Mohamed Abduljaleel

**5. Representative Canada**

Abdalla Musa Ali Bakheit

**Seventh:**

**Representative of Students and Youth**

- a. A.R.T
- b. B.A.A
- c. Advocate A. A.A

May 1, 2019



Head Office: France: +33767828896 +33605574340

Email: kazansky95@gmail.com

**Annex 4 — Extract of the contract between the Transitional Military Council (TMC) and Dickens & Madson Canada, Inc., signed by General Hemetti on behalf of the TMC and Ari Ben-Menashe on behalf of the company on 7 May 2019, received by US NSD/FARA Registration Unit on 17 June 2019**

obtain funding and equipment for the Sudanese military. We will strive to obtain funding for your Council from the Eastern Libyan Military Command in exchange for your military help to the LNA (Libyan National Army).

**Annex 5 — Confidential audio communication by SLA/MM Deputy commander  
Jabir Ishag (obtained by the Panel in March 2019)**

*Translated from Arabic*

Hello. How are you? Well, God willing, and perfectly fine, God willing.

This is Major General Jabir Ishag [speaking about] the matter that we agreed upon before 2016, we reached an agreement with Hassan Musa's group and the people from the Chadian [opposition], who were in Ras Lanuf, and in Zalla and Marada. We said that we would withdraw. After the withdrawal, that agreement was not implemented. They did not give us any money or what we were owed — no supplies and no money. That is one thing. The second thing is that an agreement was reached in 2018, in the time of Al-Fadil and at the time of the events in the oil fields. They gave us two millions, but they did not give us the rest, because there was an outstanding dispute between us and the group of Abu Sarafhada. That is why, if there is an agreement, the people [involved should] implement the agreement before doing these other things, because these are the second and third times, and I am not staying. The people will not accept this.

**Annex 6 — Audio statement by GSLF Chairman Taher Hajer on clashes in Libya between Darfur rebel groups and CCMSR Chadian rebel group (January 2019)**

*Translated from Zaghawa*

We are going for our interests, we are not going to target anyone but we are going for our people and nothing can stop us and by these manners we have sent our convoys. Like I told you, Bashir is our operation commander and all the guys are with him and from our convoy namely are : Juvon, Haroun Abu Takeiy etc etc. While they are on their way, they have been attacked from behind and immediately two cars from the convoy have been burned down which belong to convoy of Jabir and five our fighters were killed. Those five who were dead are : 1- Mubarak showaleish - driver of Saleh Boldogos, 2- Idriss Shitana with Alsadig Duba from our convoy. Five fighters immediately passed away on the spot and two other were injured and they too passed away two days later. Myself, Mr Abdallah and the rest of leadership circle remain at the headquarters and anyone who is searching for accurate information, then what I told you is the whole truth. We sent a joint force for this operation, with others, not ourselves alone, and neither group of Minni alone but there are other people with us and their efforts and contributions must be recognised as well and thanks to them. Saleh Jebel Si, Abudulrazik Group Side of Tarada and the prisoner Nimir's group are with us. All its a joint operation and the total number of cars is around 70 vehicles. All the different groups have contributed equally and it was part of our previous agreement in which we have all agreed that any further operation whether is here or away must be carried out by collective action. It's not good to deny or hijack efforts of other people and of course other groups are with us and our main intention is to save our Zaghawa people who are being targeted. And that is why we are going there and it's not nice to brag that only our movement has done the job on the ground and ultimately our main mission is to rescue our Zaghawa people. This initiative has started from within our two movements and we have already discussed this matter previously. The issue concerning those people who are like mice addicted to digging for gold. We have already advised them before that they either come and join us for quest of revolution or either return to the country but they are stubborn people. So our convoy is heading there to advise them about the dangers which are posed by Tubu and Gorane.

**Annex 7 — Commanders of SLA/AW’s Secular Sudan Division involved in SLA/AW’s detention system in South Sudan**

- 1) Major General Abdullah Haran, head of the Secular Sudan Division and SLA/AW Deputy chair**



- 2) Lieutenant Ahmed Nyangding, head of Military Police**



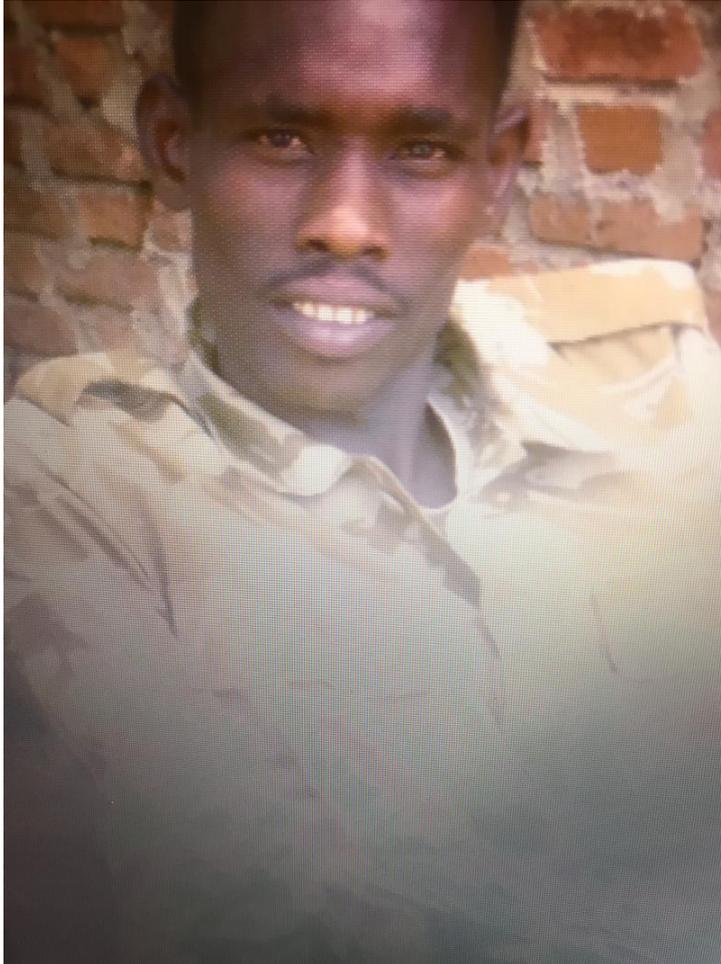
3) **Major Saad Adam, former head of Military Police**



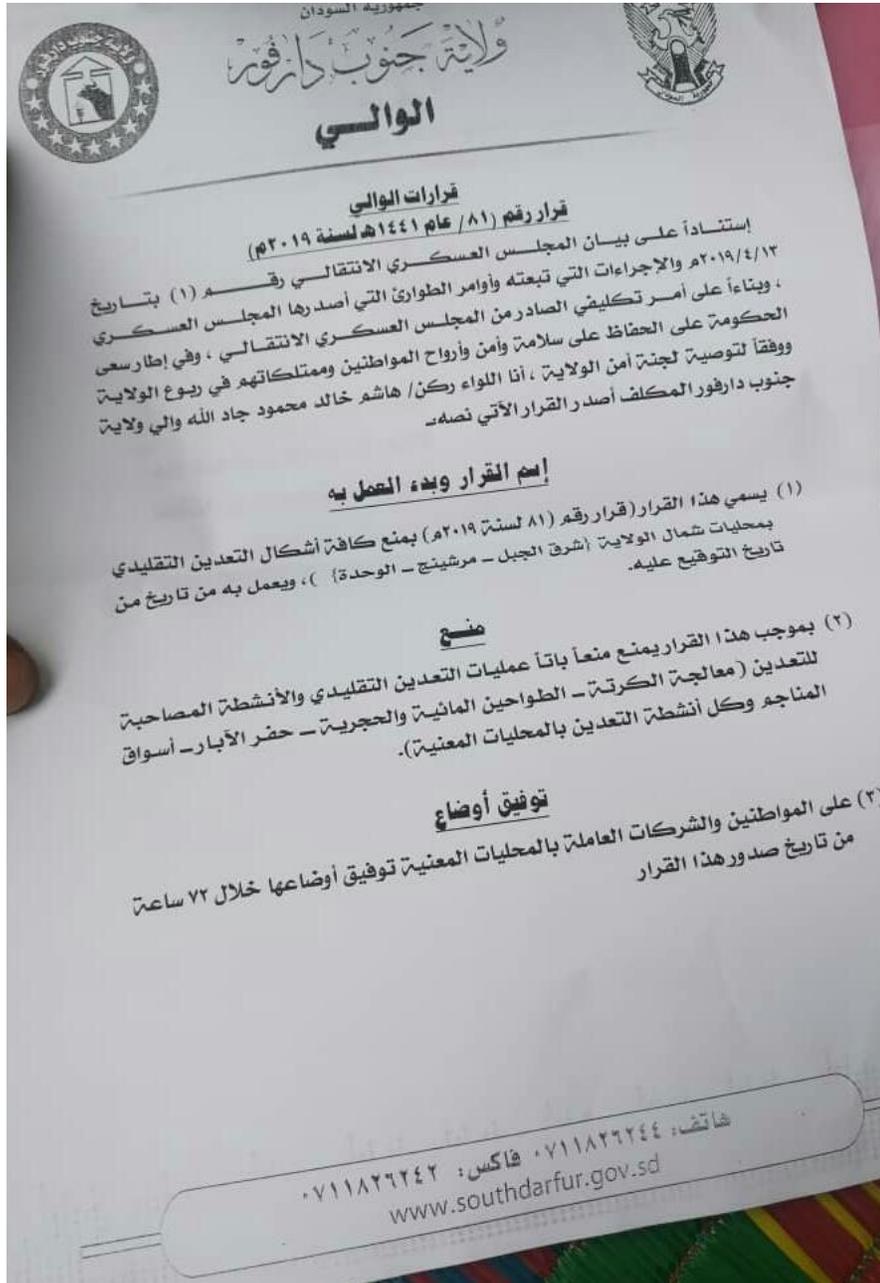
4) **Brigadier General Osman Haroun**

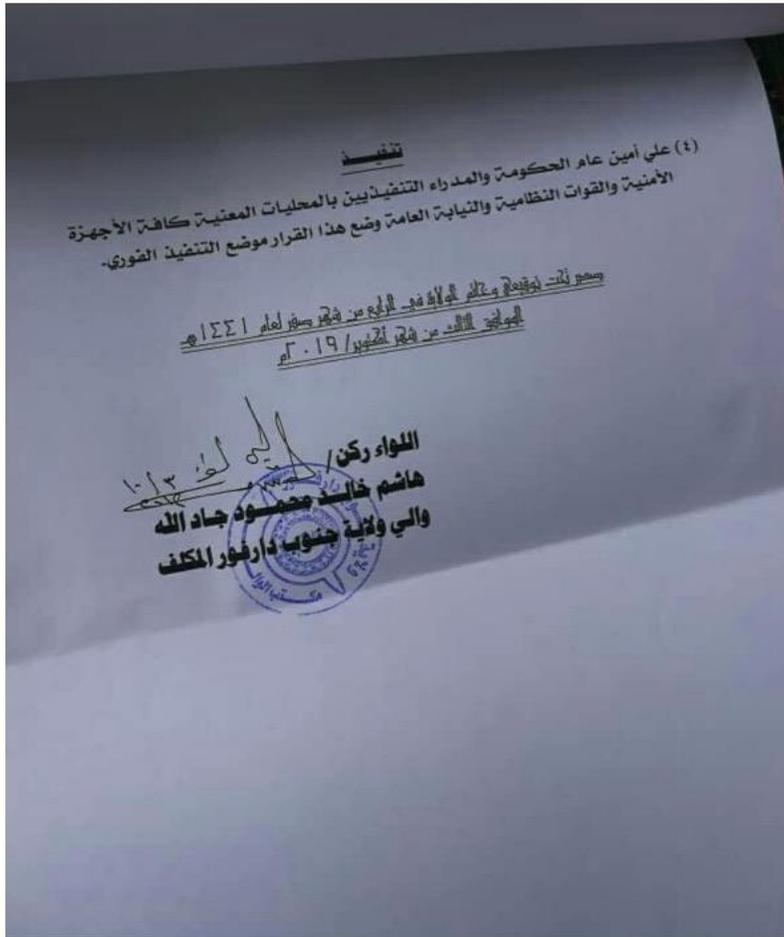


5) **Lieutenant Adam Dakay, Military Police**



**Annex 8 —Decree No. 81 of Year 2019 by the Acting Wali of the State of South Darfur, banning all forms of artisanal mining in the northern localities of the State (East Jebel Marra –Mershing – al-Wehda). 3 October 2019.**





**Annex 9 — Memorandum of Understanding between SLA/AW and a South Sudanese company**

**THE REPUBLIC OF SOUTH SUDAN  
MEMORANDUM OF AGREEMENT FOR CONTRACT FOR SUPPLY OF  
ASSORTED ITEMS**

**THIS CONSOLIDATED MEMORANDUM OF AGREEMENT** dated the ..... day of 01/04/2014, 2014 is as a result of the amalgamation of the contracts dated 13<sup>th</sup> September, 2011 and 3<sup>rd</sup> December, 2011 and entered into **BETWEEN SUDAN LIBERATION MOVEMENT/ARMY** (hereinafter referred to as "The Client") which expression shall where the context so admits include its successors in title, nominees, agents and assigns of the one part.

**AND**

**COMPANY LIMITED** (hereinafter referred to as "the Company") which expression shall where the context so admits include its successors in title, nominees and assigns of the other part,

**WHEREAS** the Client procured the services of the Company for supply an assortment of items to Wau and Juba in South Sudan,

**AND WHEREAS** the Company undertook and did supply the assortment of items as listed in **Schedule A** as specified and agreed to by the Client.

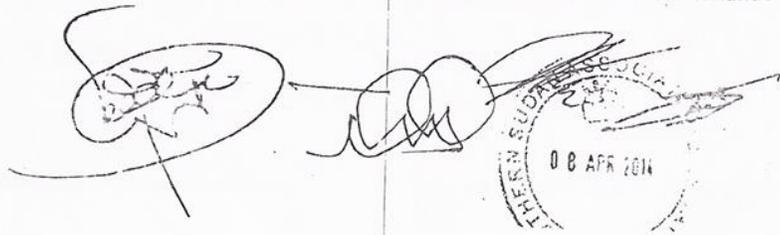
**AND WHEREAS** the Company in enabling it to carry out the services did take out Bank facilities in the understanding that in fully performing and discharging of all its duties as agreed to the satisfaction of the Client, the Client shall pay the Company all amounts due on or before the 28<sup>th</sup> January, 2012.

**AND WHEREAS** the Client was supplied with the assorted Item, it defaulted in the payments to the Company which resulted in the Company failing to supply part of the assorted items as listed in **Schedule B**

 **SUDAN LIBERATION MOVEMENT - SLM**  
 **08 APR 2014**  
   


**NOW THIS AGREEMENT WITNESSES** as follows:-

1. The Client acknowledges that as a result of its default in payment aforementioned, the Company has suffered Bank penalty interest payments.
2. The Client acknowledges that the Company has so far supplied assorted items worth **USD 3,470,000 (United States Dollars Three Million four hundred and seventy million only)** (herein after referred to as the "Contract amount"), leaving a balance of **USD 630,000 (United States Dollars Six hundred and thirty thousand only)** worth of items unsupplied as itemized in **schedule B**.
3. Both Parties agree that the items listed in schedule B that are unsupplied shall not be supplied anymore and shall not form part of the contract amount
4. Both parties agree that there shall be a surcharge of **USD 1,000,000 (United States Dollars One Million only)** for every year that the contract amount is not paid by the Client. The parties further acknowledge that this surcharge shall be to cater for the interest penalties the Company is facing as a result of delayed payments.
5. For avoidance of doubt, both Parties agree that the surcharge shall commence from **January, 2012** until payment in full.
6. If the performance of this Agreement or any obligation under it is prevented, restricted or interfered with by reason of circumstances beyond the reasonable control of the party obliged to perform it, the party so affected upon giving prompt notice to the other party shall be excused from performance to the extent of the prevention, restriction or interference, but the party so affected shall use its best endeavors to avoid or remove the causes of non-performance and shall continue

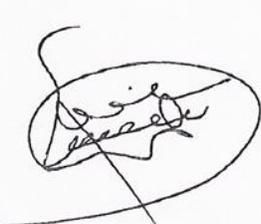
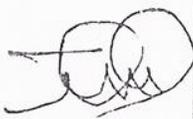


The image shows two handwritten signatures in black ink. To the right of the signatures is a circular stamp. The text inside the stamp is partially obscured but includes the date "08 APR 2014". The stamp also contains the words "THE NEW SUBPREFECTURE" around the perimeter.

performance under this Agreement with the utmost dispatch whenever such causes are removed or diminished.

7. The Company hereto undertakes during or at anytime after this expiration of this Agreement to keep confidential and bind its employees, representatives and agents to keep confidential any information concerning the service and in particular but not limited to any information relating to the Client.
8. This document contains the entire agreement between the Client and Company in regard to supply of assorted items, It supersedes all earlier conduct and documents of the parties in connection with supply of the items under the Agreement
9. All disputes or differences whatsoever that shall at any time hereafter whether during the continuance in effect of this Agreement or upon its determination arise between the parties hereto touching or concerning the contract or the construction or the effect of the rights duties or liabilities of the parties hereto any of them under or by virtue of this Agreement ,or otherwise as to the subject matter hereof shall where the parties consent be referred to a single arbitrator to be agreed upon by the parties hereto.
10. This Agreement shall be governed by and construed in accordance with South Sudanese law and the Client irrevocably submits to the jurisdiction of the South Sudanese Courts Courts.

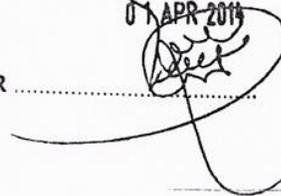
**IN WITNESS WHEREOF** both parties hereto have hereunto set their respective signature on the day, month and year first above written.


Signed for and on behalf  
SUDAN LIBERATION MOVEMENT/ARMY  
CHAIRMAN AND COMMANDER IN CHIEF  
ABDOL WAHID MOHAMED AHMED ALNOUR

SUDAN LIBERATION  
MOVEMENT - SLM

07 APR 2014



In the presence of

Mo. hamed Zakaria

NAME



SIGNATURE OF WITNESS

In the presence of

Abdelatif Abdelrahman

NAME



SIGNATURE OF WITNESS

In the presence of

NAME

SIGNATURE OF WITNESS



In the presence of

*[Signature]*  
SIGNATURE OF WITNESS

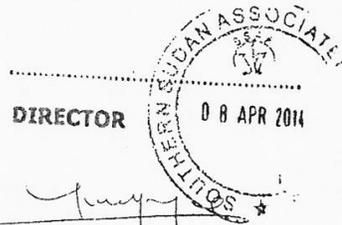
Signed for and on behalf

*[Signature]*

ED

*[Signature]*

DIRECTOR



DIRECTOR

In the presence of

*[Signature]*  
PHILLIPS ANJANGI NGONG

WITNESS

*[Large handwritten signature]* *[Signature]* *[Signature]* *[Signature]*



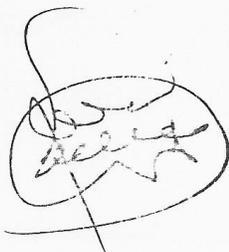
**SCHEDULE A**

|     | <b>Items</b>        | <b>Quantity</b> | <b>Price USD</b> | <b>Total USD</b>     |
|-----|---------------------|-----------------|------------------|----------------------|
| 1.  | Sugar               | 2000            | 110              | 220,000              |
| 2.  | Wheat Flour         | 2000            | 80               | 160,000              |
| 3.  | Cooking Oil         | 5000 jerry cans | 50               | 25,000               |
| 4.  | Beans               | 2000 sacks      | 65               | 130,000              |
| 5.  | Assorted medicines  |                 |                  | 100,000              |
| 6.  | salt                |                 |                  | 10,000               |
| 7.  | Plastic mats(nimra) | 2000            | 20               | 40,000               |
| 8.  | Onions              | 500             | 130              | 65,000               |
| 9.  | (4WD) pickups       | 25              | 55,000           | 1,375,000            |
| 10. | Trucks              | 2               | 70,000           | 140,000              |
| 11. | spare parts         | Assorted        | 100,000          | 100,000              |
| 12. | Lubricants          |                 |                  | 10,000               |
| 13. | Tahniyya            |                 |                  | 20,000               |
| 14. | Sorghum             | 1000            | 50               | 50,000               |
| 15. | Laundry Soap        | 1000 cartons    | 25               | 25,000               |
| 16. | Blankets            | 1000            | 20               | 20,000               |
| 17. | Mosquito nets       | 2000            | 10               | 20,000               |
| 18. | dates               | 200 sacks       | 150              | 30,000               |
| 19. | Utensils & Packets  |                 |                  | 10,000               |
| 20. | Cash advance        |                 |                  | 1,330,000            |
|     | <b>Total</b>        |                 |                  | <b>4,100,000 USD</b> |

The image shows three handwritten signatures in black ink. To the right of the signatures is a circular official stamp. The stamp contains the text 'SUDAN' at the top, 'MINISTRY OF ECONOMIC PLANNING AND ECONOMIC RESEARCH' around the perimeter, and the date '09/10/20' in the center.

**SCHEDULE B**

|    | <b>Items</b>       | <b>Quantity</b> | <b>Price USD</b> | <b>Total USD</b>       |
|----|--------------------|-----------------|------------------|------------------------|
| 1. | Assorted Medicines |                 |                  | 100,000                |
| 2. | Onions             | 500             | 130              | 65,000                 |
| 3. | 5 (4WD) Pickups    |                 | 55,000           | 275,000                |
| 4. | 2 Trucks           |                 | 70,000           | 140,000                |
| 5. | Tahniya            |                 |                  | 20,000                 |
| 6. | dates              | 200 sacks       | 150              | 30,000                 |
|    | <b>Total</b>       |                 |                  | <b>630,000<br/>USD</b> |



ASSOCIATED ADVOCATES  
06 APR 2014